

## **SOMMAIRE**

- I Présentation d'Hannibal Lease
- II Mot du Président du Conseil d'Administration
- III Mot du Directeur Général
- IV Conjoncture Nationale et Internationale en 2017
- V Actionnariat et action HL en Bourse
- VI Activité et réalisations d'Hannibal Lease
- VII Gouvernance Travaux du Conseil et des Comités
- VIII Eléments sur le Contrôle Interne et le Système d'Information
- IX Politique Sociale d'Hannibal Lease
- X Responsabilité Sociétale et Environnementale
- XI Stratégie et Business Plan d'Hannibal Lease 2018-2023
- XII Rapport des Commissaires aux Comptes Hannibal Lease
- XIII Etats Financiers Individuels au 31 Décembre 2017
- XIV Rapport des Commissaires aux Comptes Le Groupe Hannibal Lease

## I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease

### Présentation d'Hannibal Lease

Création	11-07-2001
Forme Juridique	Société Anonyme
Objet	Leasing
Capital Souscrit et Libéré	40.180.0000 Dinars Tunisiens
Adresse	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Effectif	127
Capitalisation boursière	

### Conseil d'Administration d'Hannibal Lease

Président	M. Hédi DJILANI
Administrateurs	M. Abdelkader ESSEGHAIER
	M. Hatem BEN AMEUR
	Mme Dadou DJILANI
	M. Abaderrazak BEN AMMAR
	M. Mohamed FEKIH
	M. Mohamed SALAH FRAD
	Mme Myriam BEN ABDENNEBI
	M. Jalel DRIDI
Administrateurs Indépendants	M. Ridha AYED
	M. Youssef IDANI
Administrateur représentant les petits actionnaires	M. Zouheir BESBES

### Direction Générale

Directeur Général	M. Mohamed Hechmi DJILANI
Directeur Général Adjoint	M. Rafik MOALLA

## II. Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Hannibal Lease a réalisé un bon exercice 2017 malgré un contexte marqué par une conjoncture économique nationale incertaine et offrant peu de visibilité

L'économie tunisienne continue à enregistrer des performances insuffisantes au vu des défis auxquels elle doit faire face  
La croissance du PIB se situe à 2.3% et l'inflation à 4.5%

Le Déficit Budgetaire à -5.9% et le Déficit Courant à -8.7% contribuent à alimenter un Stock de Dette Publique s'élevant à 67.4 Milliards DT (contre 56.8 Milliards DT en 2016) et représentant 69.2% du PIB (Données FMI, World Economic Outlook 10/2017)

Dans ce contexte, la pression sur les taux s'est traduite, en 2017, par deux hausses successives du Taux Directeur fixé par la Banque Centrale de Tunisie

De plus, le recours de l'Etat à la dette domestique a provoqué un effet d'éviction des émetteurs traditionnels que sont les sociétés de leasing. Cela s'est traduit par une difficulté accrue dans la collecte de fonds obligataires ainsi qu'un renchérissement de ces derniers

La hausse de la production Hannibal Lease ainsi qu'une politique commerciale ambitieuse ont pu compenser une partie de la perte de marge pour notre établissement

Hannibal Lease a clôturé l'Exercice 2017 avec un Résultat Net Individuel de 8 202 760 Dinars Tunisiens (+16.05%)

Le Résultat Net Consolidé est de 8 514 198 Dinars Tunisiens (+13.4%)

L'exercice 2017 a également permis à Hannibal Lease de réaliser des avancées positives en termes de politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et cela en considération du respect des normes sociales et environnementales. Nous espérons que les prochaines années enregistreront une évolution continue de notre établissement dans cette voie

Hannibal Lease a également défini et construit un module de Notation Interne adapté aux contraintes et spécificités de notre établissement. Nous espérons que son implémentation sera porteuse de valeur pour HL et ses clients

Enfin, nous souhaitons encourager la Direction Générale ainsi que l'ensemble du personnel Hannibal Lease à poursuivre les efforts dans le sens de la consolidation de la position de notre établissement parmi les leaders du financement de la PME/PMI

Nous souhaitons que les années à venir soient porteuses de valeur pour nos actionnaires et d'amélioration continue de la qualité des services pour nos clients

**Le Président du Conseil d'Administration**

**Hedi DJILANI**

**Commissaires aux Comptes**

<b>Cabinet</b>	<b>Signataire</b>	<b>Mandat</b>
Cabinet FINOR	M Mustapha MEDHIOUB	2016-2018
Cabinet DELOITTE MS LOUZIR	M Mohamed LOUZIR	2015-2017

**III. Mot du Directeur Général**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Hannibal Lease a connu un exercice 2017 exceptionnel à plusieurs titres

Les efforts de recrutement et de consolidation des équipes qui forment le cœur de notre établissement, l'élargissement progressif de notre réseau d'agences, l'effort quotidien et ininterrompu d'amélioration de la qualité de notre service ainsi que la crédibilité dont bénéficie HL auprès des bailleurs de fonds bancaires et financiers ont contribué, de manière conjointe et complémentaire, à la construction de notre position sur le marché du leasing et dans le panel d'offres de financement de la PME/PMI

Cette construction continue nous a permis d'enregistrer des Approbations de 697 3 MDT (+33%), des MEF de 550 9 MDT (+41 9%) et un Encours de 803 6 MDT (+39 9%)

Ces réalisations ont permis à Hannibal Lease d'occuper la première place du marché leasing en Tunisie avec un volume de MEF record

Les efforts ont également porté sur le maintien d'une qualité d'Actifs satisfaisante et Hannibal Lease enregistre un volume de CDL de 33 8 MDT (+10 8%) pour un taux d'Actifs Classés de 3 86% couverts par les Agios et Provisions à hauteur de 72 23%

Malheureusement, ces performances ont été nuancées par un rétrécissement sévère de notre marge puisque notre charge d'intérêt a progressé de 44 89% tandis que nos intérêts et produits leasing n'ont progressé que de 34 33%

Cela s'est traduit par un PNL en croissance de 17 08% et un Résultat Net Individuel en croissance de 16 05% à 8 202 760 Dinars Tunisiens

Cette tendance s'est malheureusement aggravée début 2018 et notre couloir de marge théorique s'est rétréci de plus de 200 points de base sur la période Mars 2017-Mars 2018

Le cycle haussier dans lequel s'inscrit le Taux Directeur de la Banque Centrale de Tunisie, l'assèchement notable des ressources monétaires sur les marchés financier, obligataire et bancaire, le plafond bas du TEG ainsi que la forte concurrence dans le secteur leasing sont autant de facteurs de pression sur nos marges

Nous envisageons les années à venir avec prudence

Hannibal Lease a connu un cycle de coûts du risque particulièrement bas et un retournement prononcé de la conjoncture économique pourrait aboutir à un stress supplémentaire de notre rentabilité

Nous allons continuer à œuvrer pour la création de valeur en fonction de la situation du marché

**Le Directeur Général**

**Mohamed-Hechmi DJILANI**

#### IV. Conjoncture Nationale et Internationale en 2017

- Au niveau international

Dans son rapport sur les perspectives économiques dans le monde, paru au mois de janvier 2018, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance économique mondiale devrait s'établir à 3,7% en 2018 comparable à celle enregistrée en 2016 (3,1%)

Pour les Etats-Unis, les prévisions du taux de croissance pour l'année 2017 tablent sur un niveau de 2,3% (contre 1,7% en 2016) Cette consolidation de la croissance de l'économie américaine devrait se poursuivre au cours des prochaines années, en relation essentiellement, avec les réformes fiscales qui ont permis de réduire la pression fiscale sur les opérateurs économiques américains et par la baisse des impôts sur les bénéfices des sociétés, ce qui permettrait, de soutenir le rythme d'évolution de la demande intérieure

Quant à la Zone Euro, l'institution prévoit, pour 2017, un taux de croissance en légère hausse par rapport à celui de 2016 (2,2% contre 2%), en dépit de l'accroissement des incertitudes liées à la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (Brexit) Cependant, cette croissance est nettement plus soutenue que les taux observés sur la période de l'après crise, et ce en raison de l'affermissement aussi bien de la demande intérieure que de la demande extérieure

S'agissant du groupe des pays émergents et en développement, qui représente presque 75% de la croissance économique mondiale, il devrait voir sa croissance évoluer cette année au même rythme que l'année dernière, soit à 4,4%, après cinq années consécutives de ralentissement quoique avec des perspectives inégales entre les pays Pour la Chine, la croissance économique devrait connaître une légère décélération en comparaison avec le taux de 7,1% réalisé en 2016 pour s'établir à 6,7%

Pour ce qui est de la situation de l'emploi, les taux de chômage ont continué leur baisse dans la plupart des pays industrialisés à des niveaux avoisinant le plein emploi pour certaines économies Ainsi, le taux de chômage aux Etats-Unis s'est stabilisé au cours du mois de décembre 2017 à 4,1% (contre 4,7% l'année précédente), et ce, pour le troisième mois consécutif, en relation avec la dynamique de l'emploi dans le secteur des services Dans la Zone Euro, le taux de chômage a poursuivi sa tendance baissière, pour s'établir à 8,7% en décembre 2017 contre 9,7% au terme de 2016 Au Japon, le taux de chômage s'est situé à 2,8% en décembre 2017 contre 3,1% une année auparavant

Pour leur part, les indices des prix internationaux des produits de base de la Banque Mondiale ont connu, au cours du mois de décembre 2017, des évolutions mitigées en comparaison avec leurs niveaux du mois de novembre de la même année En termes de glissement annuel, les indices des prix des métaux et de l'énergie ont enregistré, en décembre 2017, une hausse de 14,4% et 13,8%, respectivement S'agissant de l'inflation, elle s'est stabilisée aux Etats-Unis durant l'année 2017 au même niveau enregistré un an plus tôt, soit 2,1%, ce qui correspond quasiment au niveau ciblé par la Réserve Fédérale (2%) Dans la Zone Euro, le taux d'inflation s'est établi à 1,4%, pour toute l'année 2017, contre 1,1% en 2016 Quant au Japon, le risque de déflation, qui a prévalu au cours des dernières années, s'est atténué en 2017 avec un taux d'inflation de 1% en 2017 contre 0,3% en 2016

Pour ce qui est des marchés des changes internationaux, l'euro et le yen se sont appréciés vis-à-vis du dollar en raison de l'écart positif entre le taux directeur de la Fed, d'une part et celui de la BCE et de la Banque du Japon d'autre part Ainsi la parité euro/dollar s'est établie à 1,2007 dollar à fin 2017 contre 1,0464 à fin 2016 et celle du dollar/yen à 112,673 contre 117,303

- Au niveau national :

L'activité économique a enregistré une amélioration en 2017 dans certains secteurs piliers sauf le secteur de l'énergie qui a poursuivi sa tendance baissière. En effet, le secteur de l'agriculture et de la pêche a connu une reprise, bénéficiant, notamment, d'une bonne récolte céréalière. Une amélioration a été aussi observée dans certaines activités relevant des industries manufacturières, notamment les industries mécaniques et électriques. D'un autre côté, il y a eu un redressement progressif de l'activité des mines, phosphate et dérivés. Le secteur des services a bénéficié, pour sa part, de l'amélioration de l'activité touristique, outre une bonne performance au niveau des organismes financiers et des communications. Ainsi, la croissance globale s'est élevée à 1,9% au cours de l'année 2017 contre 1% en 2016. Par ailleurs, le taux de chômage a connu une légère hausse au cours du quatrième trimestre pour s'élever à 15,5% contre 15,3% au troisième trimestre.

Sur toute l'année 2017, l'inflation s'est établie en moyenne, à 5,3% contre 3,7% une année auparavant. Cette tendance haussière est attribuée, principalement, à l'accélération qui a marqué le rythme d'évolution des prix des produits alimentaires (5,6% contre 2,6%) et des produits manufacturés (5,9% contre 3,6%).

La balance commerciale s'est davantage détériorée au cours de l'année 2017 dégageant ainsi un déficit qui s'est creusé de 2.991 MDT ou 23,7% pour se situer à 15,6 Milliards de dinars, niveau record jamais atteint auparavant. Cet élargissement est dû à la progression des importations à un rythme dépassant celui des exportations (+19,8% et +18,1% respectivement). Le taux de couverture s'est par conséquent replié d'un point de pourcentage pour revenir à 68,8%.

Par rapport à la fin de l'année 2016 et au terme du mois de décembre de l'année 2017, le taux de change du dinar tunisien sur le marché interbancaire a enregistré une dépréciation vis-à-vis des principales devises des pays partenaires, notamment vis-à-vis de l'euro (-17,6%), du dollar américain (-5,8%), du yen japonais (-9,6%) et du dirham marocain (-13,1%).

L'indice TUNINDEX a poursuivi sa hausse conjuguée à une consolidation des émissions des sociétés par appel public à l'épargne et des transactions sur le marché secondaire. En effet, le TUNINDEX qui s'est accru de 14,4% au titre de l'année 2017 contre un rendement de 8,9% en 2016 et ce, grâce aux bonnes performances des entreprises cotées qui ont affiché des résultats semestriels en augmentation de 12% durant le premier semestre de l'année 2017. La capitalisation boursière du marché s'est consolidée pour atteindre 21.852 MDT, soit 22,4% du PIB, à fin 2017.

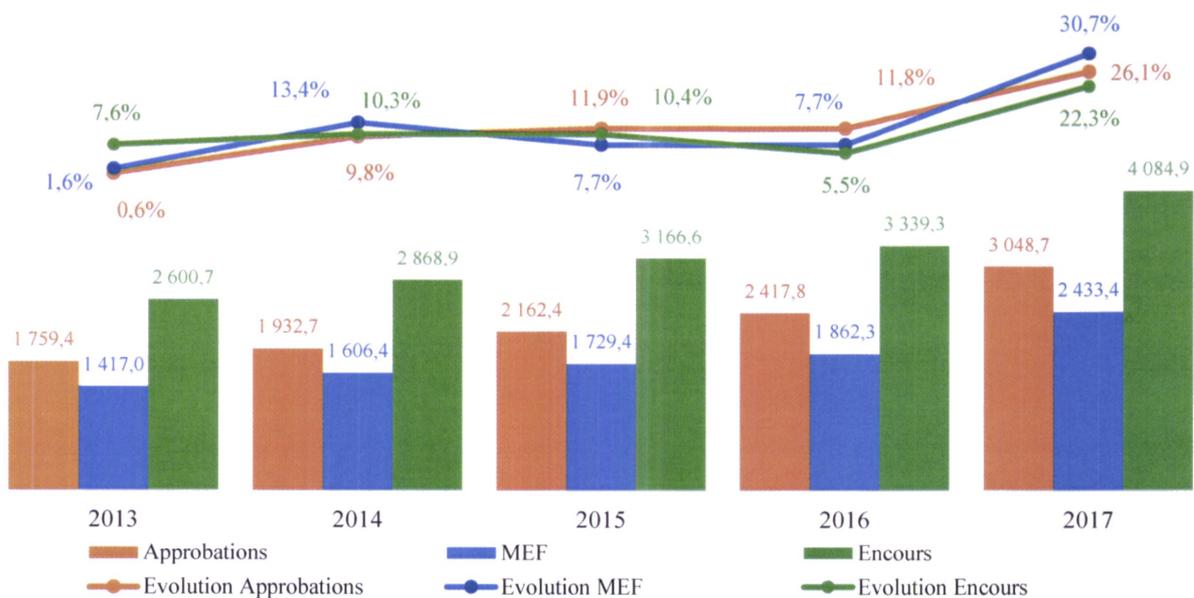
Chiffres clés	2015	2016	2017
Croissance du PIB (à prix constants)	1,1%	1 %	1,9%
Taux d'inflation (en %)	4,9%	3,7%	5,3%
Déficit courant (en % du PIB)	8,8%	8,9%	10,3%
Déficit du Budget (en % du PIB)	4,8%	4,8%	6,1%
Croissance des exportations de biens (en %)	-2,8%	3,1%	18,1%
Croissance des importations de biens (en %)	-5,7%	5,3%	19,8%

- Le secteur Leasing :

Le secteur s'est bien défendu l'année écoulée dans une conjoncture économique au plus bas. Avec un montant record des mises en force, cette évolution est plus importante que pendant les années glorieuses (2006-2010) où le secteur faisait prévaloir une croissance annuelle dépassant les 20%.

En effet, les approbations se sont élevées à 3.048,7 MDT en 2017 soit en progression de 26,1% (contre + 11,8% en 2016). Les Mises en Forces se sont chiffrées à 2.433,4 MDT en 2017 soit en croissance de 30,7% (contre 7,7% en 2016). L'encours a atteint 4.084,9 MDT en 2017 soit en hausse de 5,5% (contre 22,3% en 2016).

Evolution des Réalisations du Secteur Leasing (en MDT)



Ces performances peuvent être expliqués par :

- La diversion des banques du financement des PME à la fois pour des raisons conjoncturelles d'assèchement de liquidités que pour des raisons opportunistes (afflux vers les bons d'Etat au couple rendement risque plus attractif).
- L'inflation importée : le leasing finance majoritairement (75%) du matériel roulant dont les prix ont mécaniquement augmenté avec la dépréciation du Dinar. C'est un effet prix « trompe-l'œil » qui a boosté la valeur de la production et qui sera plus prononcé en 2017 avec la dégringolade de la monnaie.
- Un regain de dynamisme pour l'activité de BTP (+70% de croissance des mises en force) avec l'accélération de certains marchés publics d'infrastructure, consommateurs de leasing.

En 2017, la marge de leasing a connu une pression en raison de l'augmentation du taux directeur. En attendant de faire passer cette hausse sur les taux de sortie, on devrait assister à un effritement des marges.

Les perspectives du secteur restent mitigées en 2018. D'un côté, les opportunités résident dans la nature du tissu économique tunisien, constitué en majorité de PME pour lesquelles le leasing est une forme de financement privilégiée. Le leasing a prouvé sa capacité à canaliser les ressources vers l'économie réelle (les PME).

De l'autre côté, les facteurs de risque liés essentiellement à l'environnement concurrentiel, le manque de liquidité actuel et la hausse des coûts des ressources peuvent impacter la croissance du secteur. En dépit de cette conjoncture économique instable et offrant peu de visibilité, le secteur du leasing devrait continuer à enregistrer de la croissance et financer l'économie réelle compte tenu de la grande expertise développée par les sociétés de leasing dans la compréhension des besoins des PME et dans l'évaluation de leur risque.

## V. Actionnariat et action HL en Bourse

### HANNIBAL LEASE EST SES ACTIONNAIRES

Le capital d'Hannibal Lease s'élève à 40.180.000 de dinars composé de 8.360.000 actions d'une valeur nominale de cinq dinar chacune. Au 31 Décembre 2017, la répartition du capital est présentée dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	2 137 189	10 685 945	26,60%
Financière Tunisienne S.A.	1 130 152	5 650 760	14,06%
United Gulf Bank	896 000	4 480 000	11,15%
CTAMA	631 381	3 156 905	7,86%
MAE	442 546	2 212 730	5,51%
TUNIS INTERNATIONAL BANK	224 000	1 120 000	2,79%
Al Mal Investment Company	201 465	1 007 325	2,51%
Autres actionnaires	2 373 267	11 866 335	29,53%
<b>Total</b>	<b>8 036 000</b>	<b>40 180 000</b>	<b>100%</b>

La répartition du capital par groupe de sociétés est présentée dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Groupe DJILANI	3 532 645	17 663 225	43,96%
Groupe KIPCO	1 139 937	5 699 685	14,19%
CTAMA	638 641	3 193 205	7,95%
Al Mal Investment Company	588 438	2 942 190	7,32%
MAE	442 546	2 212 730	5,51%
Groupe AMEN BANK	277622	1 388 110	3,45%
Autres actionnaires	1 416 171	7 080 855	17,62%
<b>Total</b>	<b>8 036 000</b>	<b>40 180 000</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessous présente Capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration au 31-12-2017 :

Administrateur	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	2 137 189	10 685 945	26,60%
Financière Tunisienne S.A.	1 130 152	5 650 760	14,06%
United Gulf Bank	896 000	4 480 000	11,15%
CTAMA	631 381	3 156 905	7,86%
MAE	442 546	2 212 730	5,51%
TUNIS INTERNATIONAL BANK	224 000	1 120 000	2,79%
M. Hédi DJILANI	26 294	131 470	0,33%
M.Abderrazak BEN AMMAR	20 000	50 000	0,25%
M .Zouheir BESBES	1 615	8 075	0,02%
M. Ridha AYED	0	0	0,00%
M. Youssef IDANI	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>5 509 177</b>	<b>27 545 885</b>	<b>68,56%</b>

L'actionnariat national est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>6 689 162</b>	<b>33 445 810</b>	<b>83,24%</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>5 621 615</b>	<b>28 108 075</b>	<b>69,96%</b>
Ayant 3% et plus	4 339 991	21 699 955	54,01%
Ayant moins de 3%	1 281 624	6 408 120	15,95%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>1 067 547</b>	<b>5 337 735</b>	<b>13,28%</b>
Ayant 3% et plus	0,00%	0,00%	0,00%
<b>Ayant moins de 3%</b>	<b>1 067 547</b>	<b>5 337 735</b>	<b>13,28%</b>

L'actionnariat étranger est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>1 346 838</b>	<b>6 734 190</b>	<b>16,76%</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>1 346 838</b>	<b>6 734 190</b>	<b>16,76%</b>
Ayant 3% et plus	896 000	4 480 000	11,15%
Ayant moins de 3%	450 838	2 254 190	5,61%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0,00%
Ayant moins de 3%	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>8 036 000</b>	<b>40 180 000</b>	<b>100%</b>

#### Tableau de bord de l'actionnaire

Le titre Hannibal Lease a chuté de 7,78% en 2017 compte tenu de l'augmentation du capital réalisée.

En 2017, le volume des échanges sur le titre Hannibal Lease a atteint 5,4 MDT.

Chiffres clés	2016	2017	2018*
Capital	28.700.00	40.180.000	40.180.000
Capitalisation boursière en MDT	53,152	66,699	64,288*
Résultat net par action	1,231	1,021	1,075**
Actif par action	80,198	78,546	111**
Dividende par action	0,550	0,500	0,500**
Rendement Dividende	5,94%	6,02%	6,25%**
PER	7,52	8,13	7,44**
Pus haut	9,500	11,200	8,20*
Pus bas	8,190	7,980	7,96*
Performance du titre	10,2%	-10,4%	-3,6%*

\*Chiffres à la date du 30 Mars 2018

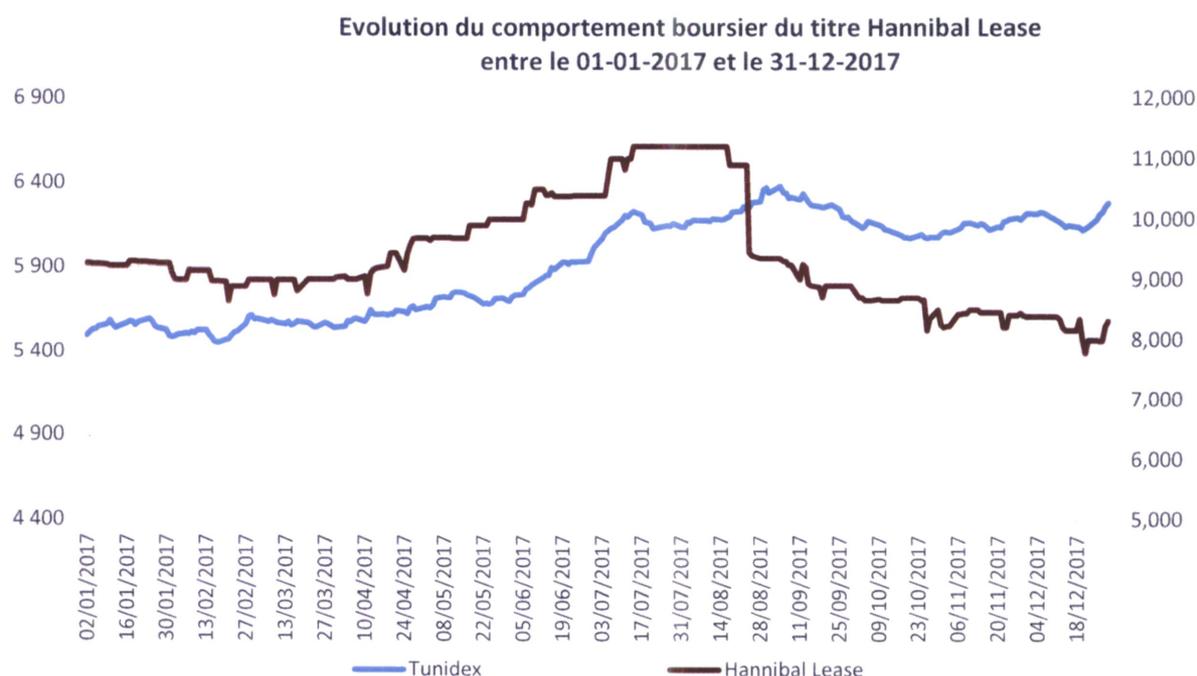
\*\*Prévisions de 2018

### Evolution du Tunindex et du titre HL en 2017

L'indice Tunindex a clôturé l'année 2017 avec une progression de 14,45% par rapport à 2016. Cette performance est essentiellement liée aux anticipations positives sur les résultats des sociétés cotées. La capitalisation boursière du marché a gagné 2 552 MDT et enregistré une augmentation de 13,22% pour s'établir à 21 852 MDT à fin 2017 contre 19 300 MDT à fin 2016.

Le cours de l'action Hannibal Lease a évolué en 2017 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 7,980 dinars et un maximum de 11,200 dinars. Ces pics ont été atteints au cours du mois de mars. Le cours de clôture de la séance de bourse du 29 Décembre 2017 s'est établi à 8,300 dinars contre 9,260 dinars au 30 Décembre 2016 enregistrant une dépréciation de 11,55%.

Au cours de l'exercice 2017, le volume des échanges sur le titre ATB a porté sur 596 427 actions correspondant à un montant global de 5 439 986 millions de dinars et un total de 1 350 transactions.



### Rachat d'actions : Nature et cadre légal de l'opération

#### **Article 19 (nouveau) (Loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)**

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse.

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi.

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition.

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché.

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendrés.

### Régulation du Cours Boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 09 Juin 2014, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée.

Le Conseil d'Administration a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 Juin 2014, soit un nombre de 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés au titre de l'exercice 2016 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit :

<b>Actions propres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant(en dinars)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	44 194	398 915
<b>Achat de l'exercice</b>	116 381	1 033 154
<b>cession de l'exercice</b>	(66 199)	(59 5791)
<b>Complément d'apport</b>		(3546)
<b>Attribution d'actions gratuites</b>	6 825	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	101 201	832 733

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 Décembre 2017, 1,28% de son capital social.

### Conditions d'accès aux Assemblées

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts de Hannibal Lease.

### ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

I Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée

II Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires

III Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi

Le formulaire doit parvenir à la société un jour avant la date de la réunion de l'Assemblée

---

## VI. Activités et réalisations d'Hannibal Lease

### Faits marquants

#### **Gouvernance :**

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire, Hannibal Lease a mis en œuvre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec ses nouvelles dispositions et changer son mode de gouvernance en séparant entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. A cet effet, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 17 Mai 2017, a pris acte et accepté la démission de M. Mohamed-Hechmi DJILANI de son mandat d'administrateur, et ce en application de l'article 46 alinéa 2 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016. Aussi, M. Hédi DJILANI a été désigné en tant que Président du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. Le Conseil d'Administration, a nommé M. Mohamed-Hechmi DJILANI en tant que Directeur Général d'Hannibal Lease et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017. Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 17 Mai 2017, de coopter deux administrateurs en remplacement de leurs prédécesseurs démissionnaires à savoir YKH HOLDING représentée par Mme Aoitef JOUIROU BOUBAKER et M. Mohamed-Hechmi DJILANI. Il s'agit de Mme Daddou DJILANI représentant Investment Trust Tunisia et M. Jalel DRIDI représentant La Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA).

#### **Renforcement du contrôle, de l'organisation et de la compliance :**

- Réorganisation du système de contrôle interne en prenant en compte les bonnes pratiques internationales
- Renforcement des contrôles par la mise en place d'une entité chargée du contrôle permanent pour une meilleure maîtrise de ses risques
- Consolidation de l'activité du contrôle de la conformité et mise en place d'un système d'alerte visant à mieux maîtriser les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- Lancement d'un projet de mise en place d'un système de notation interne et de scoring visant à maîtriser de plus en plus le risque de crédit et améliorer la rentabilité financière de l'établissement
- Achèvement du projet de mise en place d'un outil d'identification et de gestion du risque opérationnel qui permettra à Hannibal Lease de mieux gouverner ce risque
- Finalisation du projet de mise à jour des fiches de fonctions et des procédures

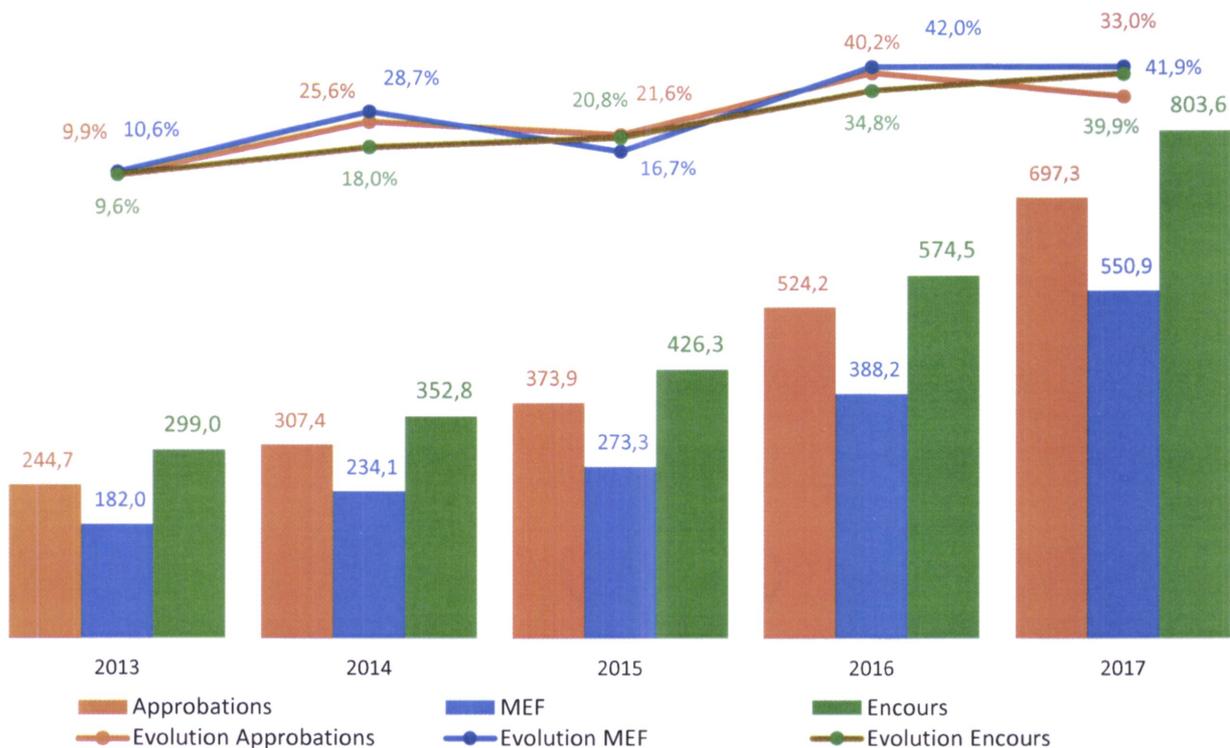
#### **Refinancement et Lignes de crédit étrangères :**

- Obtention d'un accord de la Banque Africaine de Développement BAD pour une ligne de crédit de 8 ME
- Emissions réussies d'Emprunts Obligataires d'un montant total de 59,230 MDT

**Réalisations d'Hannibal Lease en 2017**

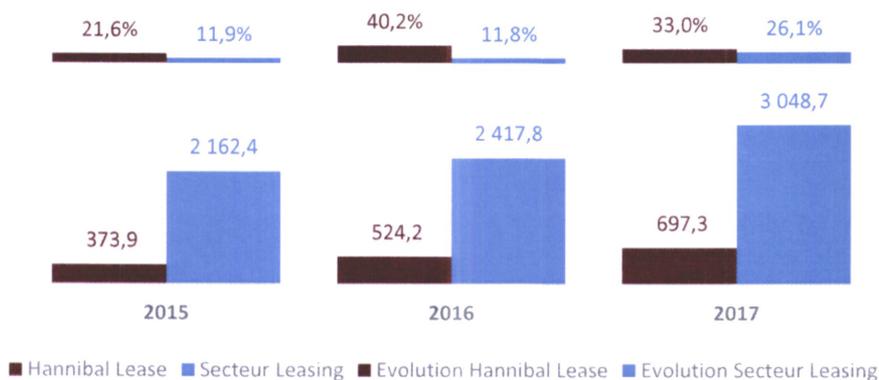
Hannibal Lease a continué, en 2017, à surperformer l'activité du Secteur et à assurer une croissance soutenue de son activité dépassant les projections d'activité.

**Evolution des Réalisations de Hannibal Lease (en MDT)**



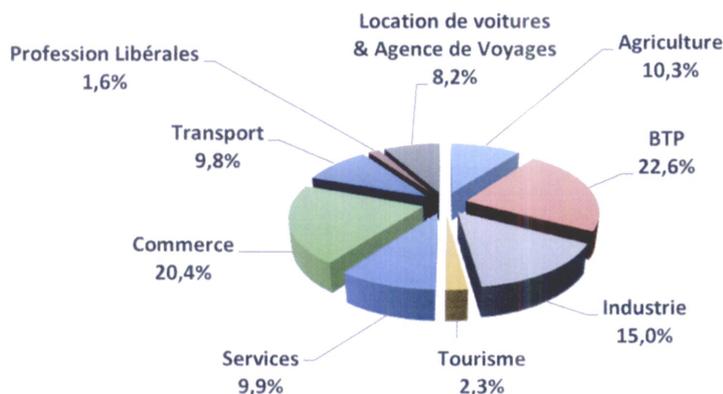
Au terme de l'année 2017, Hannibal Lease a réalisé un volume d'approbation de 697,3 MDT, en augmentation de 33% par rapport à 2016.

**Approbations (en MDT)**

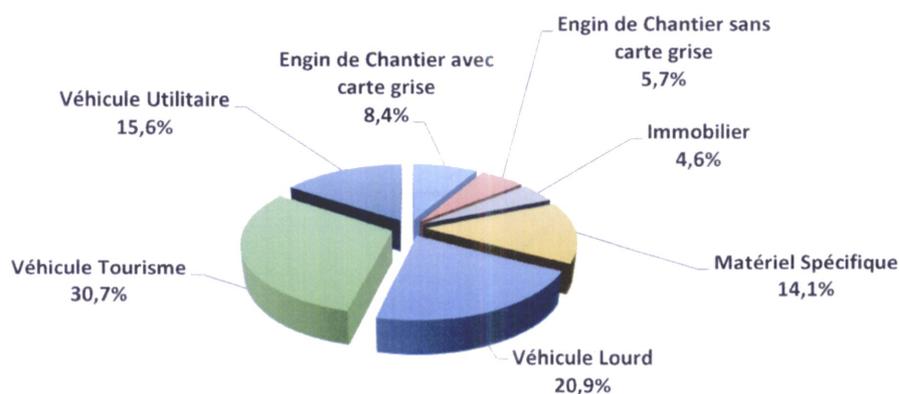


Les répartitions des approbations par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

### Répartition des Approbations par Secteur d'Activité

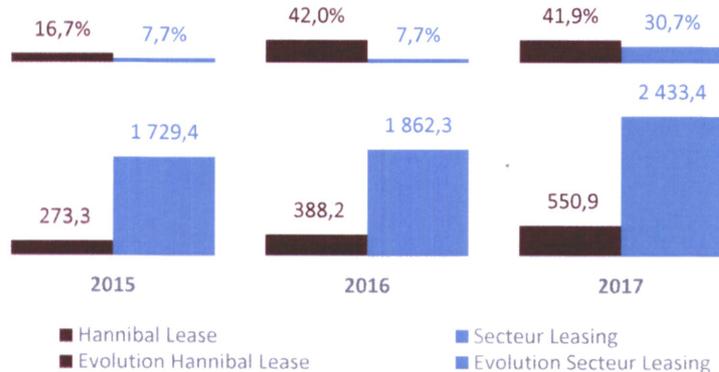


### Répartition des Approbations par Type de Matériel



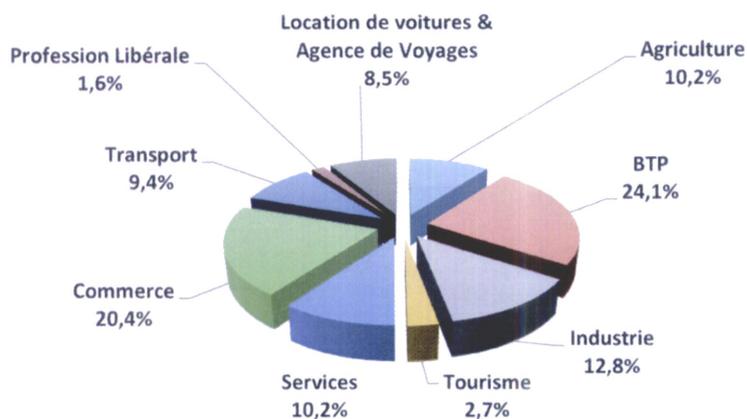
En termes de Mises en Force, Hannibal Lease a réalisé, en 2017, des Mises en Force de 550,9 MDT, en augmentation de 41.9% par rapport à 2016. Hannibal Lease s'inscrit ainsi en leader du secteur en 2017.

### Mises en Force (en MDT)

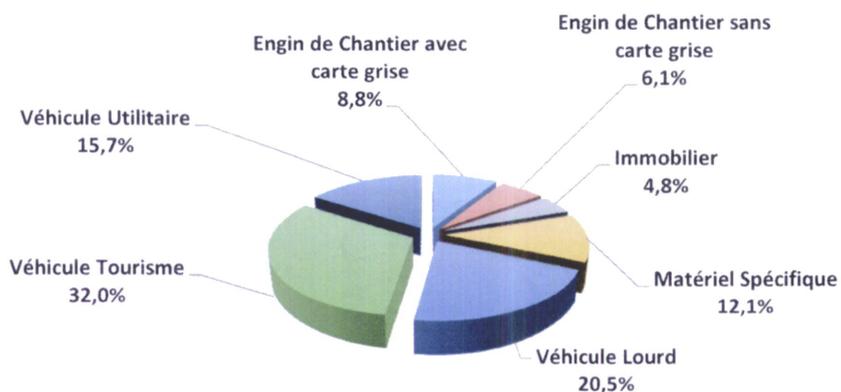


Les répartitions des Mises en Force par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

**Répartition des Mises en Force par Secteur d'Activité**



**Répartition des Mises en Force par Type de Matériel**



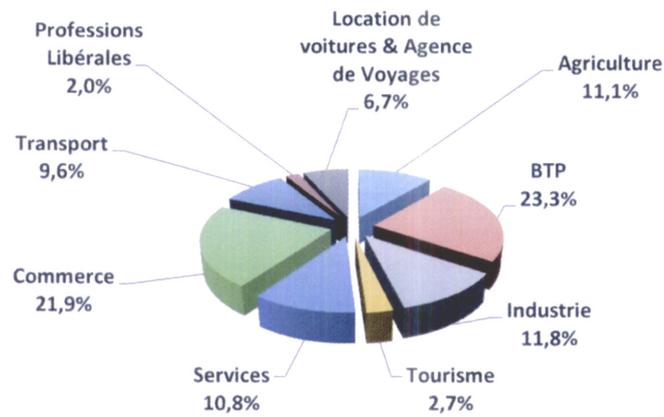
L'Encours a atteint, au terme de 2017, 805 MDT en évolution de 40,1% par rapport au 31 Décembre 2016.

**Encours (en MDT)**

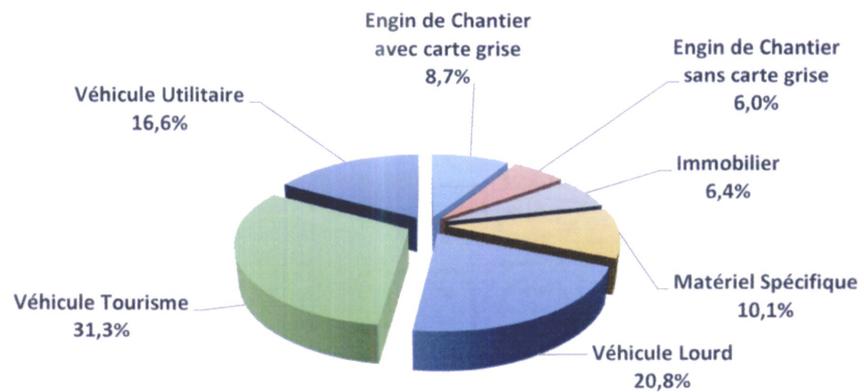


Les répartitions de l'encours par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

**Répartition de l'Encours par Secteur d'Activité**

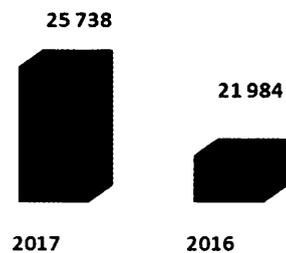


**Répartition de l'Encours par Type de Matériel**

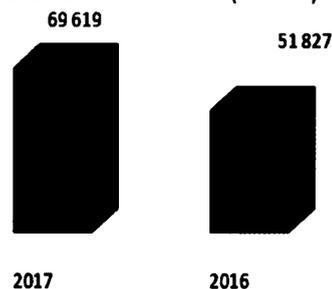


**Résultats d'Hannibal Lease**

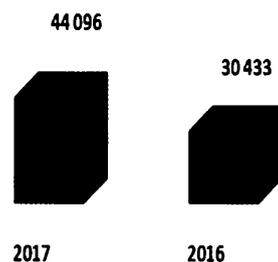
Au terme de l'année 2017, le Produit Net totalise 25,7 MDT, s'inscrivant en hausse de 17,1%

**Evolution du Produit Net (en MDT)**

Les Produits ont connu une hausse de 34,3% par rapport à 2016 totalisant 69,6 MDT

**Evolution des Produits (en MDT)**

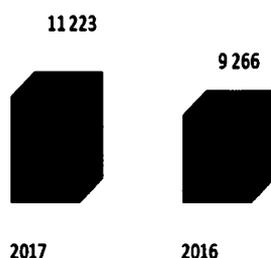
Au terme de l'année 2017, les intérêts et charges assimilés ont atteint 44 MDT en augmentation de 44,9%. Cette augmentation est expliquée essentiellement par la hausse des coûts des ressources dans un contexte économique caractérisé par le manque de liquidité et l'accroissement continu du taux directeur et du TMM

**Evolution des intérêts et charges assimilés (en MDT)**

Au terme de l'année 2017, les charges d'exploitation enregistrent une évolution de 21% s'établissant à 11,2 MDT. Cette évolution est notamment en liaison avec l'augmentation de 29% des frais de personnel qui représentent 62,8% des charges d'exploitation.

Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi pratiquement au même niveau que celui enregistré une année auparavant aux alentours de 42%.

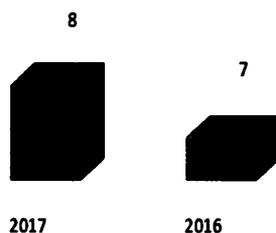
Evolution des charges d'exploitation (en MDT)



Le Résultat d'exploitation enregistre un accroissement de 27,3 à 11,5 MDT.

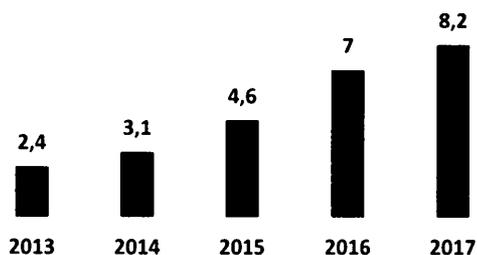
Au final, le Résultat Net ressort à 8,2 MDT, à l'issue de l'année 2017, en augmentation de 16% par rapport à l'exercice écoulé (7 MDT).

Evolution du Résultat Net (en MDT)



Le Résultat Net passe de 2,4 MDT en 2013 à 8,2 MDT en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 36,7% au cours des cinq dernières années.

Evolution du Résultat Net (en MDT)



La majorité des ratios d'Hannibal Lease se sont améliorés en 2017.

#### Ratios de rentabilité

	2015	2016	2017
PNL / Total Actif	3,56%	3,47%	3,01%
Résultat net / PNL	28,05%	31,96%	31,91%
Résultat net / FP (ROE)	6,39%	9,15%	8,86%
Résultat net / Total Actif (ROA)	1,00%	1,11%	0,96%

#### Ratios réglementaires

	2015	2016	2017
Fonds propres nets	72	76,5	92,6
Total Fonds propres nets de base (en MD)	46,4	50	66,7
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	15,26%	11,34%	10,34%
Ratio de couverture des risques Global	9,83%	7,38%	7,46%

#### Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de l'établissement.

	2015	2016	2017
	0.15	0.6	0.81

Norme 1 : b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de l'établissement.

	2015	2016	2017
	0	0	0

Norme 2 : Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de l'établissement.

	2015	2016	2017
	0	0	0

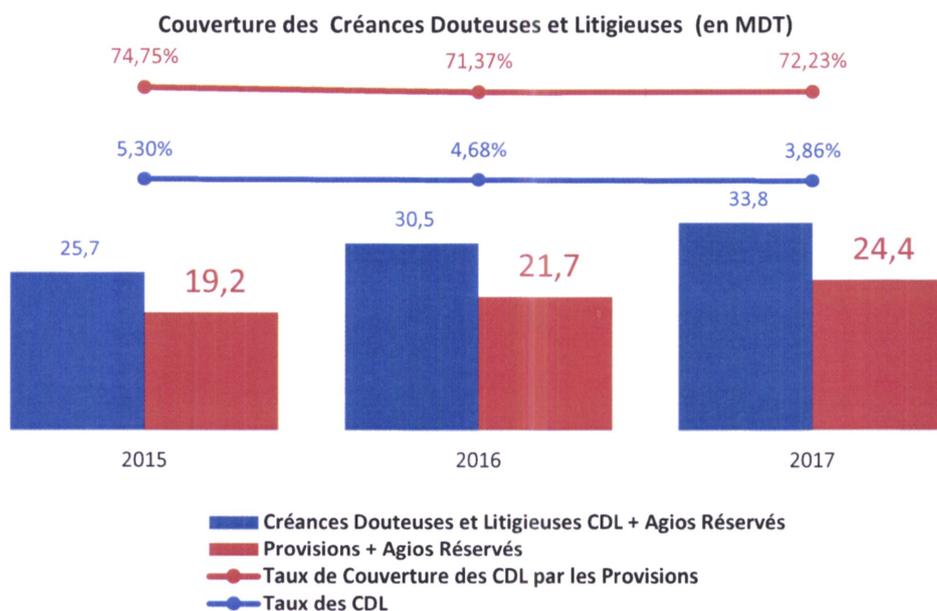
Norme 3 : Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 75% des FPN de l'établissement.

2015*	2016*	2017
18.08%	20.82%	19.41%

(\*) La limite été fixée à 100% des FPN

**CDL et Ratios de qualité des risques**

	2015	2016	2017
Engagements Nets	464,8	629,1	853,9
CDL	25,7	30,5	33,8
Taux de CDL	5,30%	4,68%	3,86%
Taux de couverture des CDL	74,75%	71,37%	72,23%



## VII. Gouvernance

Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités au courant de l'année 2016 (en application de l'article 39 de la BCT N°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

### Le Code de Gouvernance

La gouvernance d'Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer

- L'indépendance des organes de contrôle
- La composition optimale du Conseil d'Administration
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires
- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution
- Le pilotage des rémunérations
- La gestion et l'encadrement optimal des risques
- La transparence des informations comptables et financières

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

#### Principe 1 Hannibal Lease adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease est dirigée par un Conseil d'Administration collégial. Le rôle du Conseil d'Administration est de viser le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies dans les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit ses responsabilités, ses obligations, sa composition et son fonctionnement dans les limites fixées par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est organisé de manière à permettre l'exécution efficace de ses tâches. Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés. Le Conseil d'Administration veille à ce que le leadership, les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Le Conseil d'Administration décide de la structure du management exécutif et détermine les pouvoirs et les obligations qui sont confiés au management et procède à l'examen et au contrôle des performances du management exécutif et la réalisation de la stratégie de la société.

#### Principe 2 Hannibal Lease se dote d'un Conseil d'Administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires sont comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités. La composition du Conseil d'Administration assure que les décisions soient prises dans l'intérêt social.

La totalité du Conseil d'Administration est constituée d'Administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

#### Principe 3 Tous les Administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Dans les prises de décisions, l'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs. Les Administrateurs veillent à obtenir des informations détaillées et adéquates et à en prendre connaissance de manière approfondie afin d'acquiescer et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires de l'entreprise.

Chaque Administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société. Les transactions entre la société et ses Administrateurs sont conclues aux conditions normales de marché.

Le Conseil d'Administration établit une politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration prend toutes les mesures nécessaires et utiles en vue d'une application effective et efficace des règles en matière d'abus de marché.

Principe 4 La Société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres

Le Comité des Nominations, des Remunérations et de stratégie recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration ou pour tout poste de l'encadrement supérieur. Celui-ci propose ensuite la nomination ou la réélection à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour toute nouvelle nomination d'Administrateur, une évaluation est faite des compétences, des connaissances et de l'expérience existantes et nécessaires au sein du Conseil d'Administration et, sur la base de cette évaluation, une description du rôle, ainsi que des compétences, des connaissances et de l'expérience requises est élaborée.

Le Président veille à ce que les nouveaux Administrateurs reçoivent une formation initiale adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration en ce compris celles de sa stratégie, de ses valeurs, de sa gouvernance, de ses défis en termes d'activités, de ses politiques clés, de ses finances, de son dispositif de management des risques et de système de Contrôle Interne. L'évaluation régulière par le Conseil d'Administration de sa propre efficacité a pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société. Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte des changements de circonstances.

Principe 5 Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Hannibal Lease a mis en place, conformément à la réglementation en vigueur, quatre Comités à savoir :

- Le Comité d'Audit
- Le Comité des Risques
- Le Comité des Nominations, des Remunérations et de Stratégie

Le président du Conseil d'Administration veille à ce que le Conseil d'Administration nomme les membres et le président de chaque Comité. Chaque Comité comprend au moins trois membres. La durée du mandat comme membre d'un Comité n'excède pas celle du mandat d'Administrateur. La composition concrète d'un Comité tient compte des besoins et qualifications nécessaires pour le fonctionnement optimal du Comité. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne qui n'en fait pas partie. Les Comités émanant du Conseil d'Administration sont habilités à demander des conseils professionnels externes aux frais de la société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration.

Principe 6 La Société définit une structure claire de management exécutif

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 Mai 2017 a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de l'établissement. Il représente Hannibal Lease dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de l'établissement. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la banque.

Le Conseil d'Administration arrête, en concertation étroite avec le Directeur Général, le règlement d'ordre intérieur du management exécutif, en ce compris ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs, sa composition et son mode de fonctionnement

Des procédures claires existent pour les points suivants

- Proposition par le management exécutif de décisions à prendre par le Conseil d'Administration
- Prise de décisions par le management exécutif
- Rapport au Conseil d'Administration sur les décisions prises par le management exécutif
- Évaluation du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres membres du management exécutif

Principe 7 Le Société rémunère les Administrateurs et les managers exécutifs de manière équitable et responsable

Le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le Conseil d'Administration. La société établit un rapport de rémunération préparé par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie. Aucun individu ne peut décider de sa propre rémunération. Le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux dirigeants de Hannibal Lease est publié dans le rapport de rémunération. Cette information est ventilée comme suit

- (a) rémunération de base
- (b) rémunération variable tout bonus avec indication des modalités de paiement de cette rémunération variable
- (c) pension les montants versés pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport annuel, avec une explication des plans de pension applicables, et
- (d) les autres composantes de la rémunération, telles que le coût ou la valeur monétaire de la couverture d'assurances et avantages en nature, avec une explication des caractéristiques des principales composantes

Le Conseil d'Administration approuve les contrats de nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres managers exécutifs après avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie

Principe 8 Hannibal Lease engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

Hannibal Lease assure un traitement égal des actionnaires et respecte leurs droits. La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits soient disponibles. La société consacre une partie distincte de son site internet à la description des droits de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale. Cette partie comporte également un calendrier des informations périodiques et des Assemblées Générales. Les statuts et les chartes sont disponibles à tout moment. La société publie l'identité des principaux actionnaires avec une description de leurs droits de vote et de leurs droits de contrôle spéciaux et, s'ils agissent de concert, une description des éléments clés des accords d'actionnaires existants. La société publie aussi les autres relations directes et indirectes entre elle-même et ses principaux actionnaires. La société rend les informations utiles accessibles par le biais de son site internet avant l'Assemblée Générale. Lors de la convocation aux Assemblées Générales, la société communique les explications adéquates concernant les points de l'ordre du jour et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Le président dirige l'Assemblée Générale et prend les mesures nécessaires pour qu'il soit répondu aux questions pertinentes formulées par les actionnaires. Lors de l'Assemblée Générale, les Administrateurs répondent aux questions relatives au rapport annuel et aux points portés à l'ordre du jour. La société publie les résultats des votes et le procès-verbal de l'Assemblée Générale sur son site internet aussitôt que possible après l'Assemblée Générale.

Principe 9 Hannibal Lease assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease établit un code décrivant tous les aspects principaux de sa gouvernance d'entreprise. Ce code est mis à jour aussi souvent que nécessaire pour refléter à tout moment la gouvernance d'entreprise de la société. Il est disponible sur le site internet de la société. La société établit une déclaration dans son rapport annuel, décrivant tous les événements pertinents concernant la gouvernance d'entreprise de l'exercice écoulé. Cette déclaration est comprise dans une section spécifique du rapport annuel. La société indique, à la fois, dans sa déclaration et dans sa charte, qu'elle a adopté le présent Code comme son code de référence.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease est composé de 12 Administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers et l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les petite actionnaires au sens de 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers. Les membres du Conseil d'Administration possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration de Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe.

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres :

<b>Membre</b>	<b>Parcours professionnel lors des trois dernières années</b>
M. Hédi DJILANI	PDG des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding.
M. Abdelkader ESSEGHAIER	PDG des Sociétés Immobilière Echarifa, immobilière Al Kadiria, Les Bâtiments Modernes et DGA des Sociétés Financières Tunisiennes et Représentation internationale.
M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société investment Trust Tunisia.
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, Finances et investissements et Confection Ras Jebel.
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL.
M. Mohamed FEKIH	Directeur Général de Tunis Inetrnational Bank TIB.
M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa UGFS.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Central à la MAE.
M. Jalel DRIDI	Directeur Central à la CTAMA.
M. Ridha AYED	Directeur de l'Audit et de l'Inspection à la STUSID BANK.
M. Youssef IDANI	Consultant E&Y, Ex-Secrétaire Général de la BNA.
M. Zouheir BESBES	Administrateur dans le Groupe Nouri CHAABANE.

Le secrétariat du Conseil est assuré par M.Hamza ZHIYOU, cadre de l'établissement.

La Charte du membre du Conseil d'Administration

**Art.1- Administration et intérêt social**

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social d'Hannibal Lease

**Art 2- Respect des lois, des règlements et des statuts**

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations

**Art.3- Exercice des fonctions principes directeurs**

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme

**Art 4- Indépendance et devoir d'expression**

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de l'établissement. Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès-verbaux des délibérations.

**Art 5- Indépendance et conflits d'intérêt**

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir. Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

**Art 6- Loyauté et bonne foi**

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'établissement et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

**Art.7- Professionnalisme, implication et efficacité**

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

**Art 8 – Application de la Charte**

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse.

**B- Membre indépendant**

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant, conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

**C- Missions du Conseil d'Administration**

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants

- La définition de la stratégie de l'établissement
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts de Hannibal Lease

**D- Fonctionnement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige notamment en cas de survenance d'événements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité. Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégique, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 7 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désignée à cet effet.

**E- Obligations des membres du Conseil d'Administration**

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à Hannibal Lease dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Éviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,

- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel

Tous les membres du Conseil doivent également

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes

*F- L'accès à l'information des membres du Conseil*

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. Hannibal Lease assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes

*G- La politique de communication*

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires
- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière

*H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts*

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B C T N° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil d'Administration détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction. On entend par « intérêt privé » un intérêt étranger à celui de Hannibal Lease, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction. L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la société elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social de Hannibal Lease

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance de Hannibal Lease, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de l'établissement

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux. Ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B C T N°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour de la présente politique

#### *1- Politique des Nominations et des Rémunérations*

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créé à cet effet. Ce comité est composé de trois membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Hédi DJIALNI et M. Zouheir BESBES Président

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se consulte avec le management d'Hannibal Lease et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2017

Date	08 Mars 2017	10 Avril 2017	17 Mai 2017	25 Août 2017
Nombre de participants	10	12	11	11

Date	15 Novembre 2016	22 Novembre 2017
Nombre de participants	12	11

Pendant ces réunions, il a arrêté les Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2016 et au 30-06-2017. Il a par ailleurs examiné et approuvé les déclarations trimestrielles au 31-12-2016, au 31-03-2017, au 30-06-2017 et au 30-09-2017. Il a examiné et validé la stratégie d'investissement et d'expansion de l'établissement. Aussi, il a validé les projections financières de la société pour les cinq prochaines années. Par ailleurs, il a examiné la politique de crédit de Hannibal Lease, la politique et les règles de gestion et procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que la politique de gestion du risque de liquidité. Le Conseil d'Administration a examiné les rapports d'inspection et de contrôle des auditeurs internes et externes ainsi que des autorités de régulation (BCT, CMF). En outre, le Conseil d'Administration a examiné l'activité des Comités y émanant et s'est assuré que les organes de contrôle disposent des moyens nécessaires pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs missions.

Le Conseil d'Administration a assuré son rôle de contrôle et de supervision de l'équipe dirigeante et a effectué les diligences nécessaires afin d'améliorer le Système de Contrôle Interne et de management des risques d'Hannibal Lease.

Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Hannibal Lease a créé des Comités spécialisés tels que le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces Comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance. Ces Comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité d'AuditA- Présentation du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'Hannibal Lease est institué conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit. Ce comité est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. La Charte de ce Comité est adoptée par le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit de Hannibal Lease a pour missions de

- ✓ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre
- ✓ Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie

- ✓ Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les Etats Financiers
- ✓ Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis au conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération
- ✓ Proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions

C- Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose de trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité d'Audit doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs.

D- Attributions du Comité d'Audit

Le Comité assiste le Conseil d'Administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance. Dans ce cadre, il est appelé à

- Veiller à la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et s'assurer de la clarté des informations fournies
- Analyser les insuffisances du fonctionnement du système de Contrôle Interne relevées par les différents organes de contrôle et s'assurer de la mise en place des mesures correctives
- Examiner les Etats Financiers intermédiaires et annuels d'HL ainsi que le Rapport Annuel avant qu'ils ne soient soumis au Conseil
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur leurs programmes de travail et les résultats de leurs contrôles
- Examiner tout événement ou toute opération susceptible de nuire à la situation financière de l'établissement, à son activité ou à sa réputation et porter à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes
- Le contrôle et la coordination des activités de la structure d'Audit Interne et les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques lui permettant de s'acquitter efficacement de ses missions
- Donner un avis au Conseil sur la désignation du responsable de l'Audit Interne et de ses collaborateurs, ainsi que sur leur promotion et leur rémunération

La direction d'Hannibal Lease est tenue de fournir au Comité tout document ou information que le Comité juge utile et notamment

- Les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi de réalisation des recommandations de ces missions
- La documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne
- Les Etats Financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil
- Les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières
- Les rapports de missions de contrôles de la BCT et des autres missions de contrôle réalisées par les autorités publiques
- Les rapports des Commissaires aux Comptes et des auditeurs externes ainsi que les rapports des agences de notation

Le Président du Comité d'Audit demande l'audit de toute personne responsable au sein de la société sur des questions relevant de la compétence du Comité

E- Réunions

Six réunions au minimum sont tenues chaque année sur convocation de son Président. Sauf urgence, le Comité d'Audit est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'Administration. La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Audit. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Les membres du Comité d'Audit peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire.

Au moins une fois par an, le Comité doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le Comité rencontre les auditeurs internes et les auditeurs externes au cours de réunions distinctes.

Le Comité d'Audit ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisis par ses pairs. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

La structure d'Audit Interne est en charge du secrétariat du Comité d'Audit et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes.

F- Rapport d'Activité du Comité d'Audit de 2017

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des États Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les membres du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et préside par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de

- M. Ridha AYED, Président du Comité
- M. Abdelkader ESSEGHAIER, membre
- M. Zouheir BESBES, membre

Fréquence des Réunions

Le Comité d'Audit a tenu six réunions au cours de l'année 2017 en la présence de tous ses membres.

Dans ce cadre, le Comité a examiné les États financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2016, ainsi que les États Financiers arrêtés au 30 Juin 2017, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes. A cette occasion, le responsable de la Direction Administrative & Comptable a présenté un rapport sur les résultats de l'établissement.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité d'Hannibal Lease de l'année 2017.

Concernant le Systeme de Contrôle Interne Le comite a examine les rapports des missions effectuées par l’Audit Interne et par la structure chargée du contrôle permanent et a demandé d’assurer un suivi pour la régularisation des dysfonctionnements enregistrés

Dans le cadre de l’application des dispositions de la Circulaire BCT N°2016-07 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d’argent et de financement du terrorisme, le Comité a approuvé le dispositif mis en place pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le Comité s’est également intéressé aux résultats de la mission de mise à jour du manuel des procédures et de la mise en place des nouvelles fiches de fonction Il s’est assuré du respect des principes de séparation de tâches et de l’existence des différents niveaux de contrôle afin d’améliorer le Système de Contrôle Interne et le dispositif de gestion des risques Le Comité a validé les résultats de la mission, en particulier la nouvelle organisation des organes de contrôle, qui consacre le principe de séparation des fonctions de Contrôle Permanent de celles du Contrôle Périodique

Le Comité a réitéré son soutien aux structures du Contrôle dans leurs efforts déployés pour la sécurisation des opérations de l’établissement et a invité la Direction Générale à veiller à la mise en place, dans les meilleures conditions, du plan d’actions des recommandations émises issues des différentes missions de contrôle et d’audit

Synthèse des travaux du Comité d’Audit durant l’année 2017

- Examen des résultats du contrôle fiscal approfondi et des réponses d’Hannibal Lease à l’administration fiscale
- Examen de la lettre de direction des Commissaires aux Comptes de l’exercice 2016 et les réponses de la Direction Générale aux points soulevés
- Examen des projets des rapports d’activité, individuel et consolidé, relatifs à l’exercice 2016
- Examen des projets des Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2016
- Examen du projet du Business Plan de la société relatif à la période 2017-2021
- Examen du plan d’actions des mesures correctives à mettre en place suite aux insuffisances relevées par les Commissaires aux Comptes dans la lettre de direction
- Examen du projet des Etats Financiers Intermediaires Individuels au 30-06-2017
- Examen et validation des fiches de fonction relatives au Comité d’Audit et à la cellule d’Audit Interne
- Suivi des activités de l’Audit Interne
- Suivi de la mise en place des actions correctives aux points soulevés par les Commissaires aux Comptes
- Suivi des activités du contrôle permanent et de la conformité

Le Comité des Risques

A- Présentation du Comité des Risques

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et à la Circulaire N°2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l’année 2012 Ce Comité se compose de quatre membres et se place sous l’autorité du Conseil d’Administration de la société Le fonctionnement du Comité des Risques est régi par une Charte approuvée par le Conseil d’Administration de Hannibal Lease et revue régulièrement par le Comité qui propose, le cas échéant, au Conseil d’Administration d’approuver les adaptations qu’il juge souhaitables

B- Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé d’assister le Conseil notamment dans

- ✓ la conception et la mise à jour d’une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d’exposition et des plafonds opérationnels
- ✓ l’approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques
- ✓ le contrôle du respect par l’organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée

- ✓ L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière
- ✓ l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement
- ✓ L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil
- ✓ L'approbation des plans de continuité d'activité
- ✓ La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération
- ✓ le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements »

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques

*C- Composition du Comité des Risques*

Comité des Risques se compose de membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité d'Audit doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs

*D- Réunions du Comité des Risques*

Le comité des Risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, le comité des risques est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'administration

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du comité des risques. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion

Le comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du président, la présidence est confiée à l'un des membres du comité choisi par ses pairs

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du comité établi par la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au conseil

Le Président peut inviter toute personne jugée utile à prendre part à tout ou partie d'une séance du comité des risques

*E- Rapport d'Activité du Comité des Risques de 2017*

Le Comité des Risques rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des États Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

### Les membres du Comité des Risques

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de

- M Youssef IDANI, Président du Comité
- Mme Myriam ABDENNEBI, membre
- M Mohamed Salah FRAD, membre
- M Hatem BEN AMEUR, membre

### Synthèse des travaux du Comité des Risques durant l'année 2016

Le Comité des Risques a tenu six réunions au cours de l'année 2016, sous la présidence de Monsieur Youssef IDANI et en la présence de tous ses membres. Lors de ces réunions, les membres du Comité ont examiné le dispositif de management des risques mis en place au sein de la société pour s'assurer de

- Examen et validation de la situation trimestrielle comptable au 31-12-2016, 31-03-2017 et au 30-09-2017
- Suivi du projet de mise en place d'un système de notation interne d'Hannibal Lease
- Examen de la procédure interne de classification d'Hannibal Lease
- Intégration du calcul du risque opérationnel au niveau du ratio de solvabilité et son impact sur les fonds propres
- Examen des résultats d'audit du Plan de Continuité d'activité et de sa mise à jour
- Approbation du projet de la mise en place de l'application du suivi des incidents et de la gestion du risque opérationnel
- Validation des fiches de fonctions du comité des risques et du responsable de la surveillance des risques
- Suivi des différents risques de l'établissement notamment du crédit, de liquidité et de taux
- Suivi des activités de la Direction Surveillance et Suivi des Risques

### La Direction Générale

Le mode de gouvernance de l'Etablissement a été modifié par la séparation entre le poste du Président du Conseil et du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI occupe le poste de Directeur Général de Hannibal Lease et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 Mai 2017. Le mandat du Président Directeur Général expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur comptes de l'exercice 2017

Monsieur Rafik MOALLA occupe le poste de Directeur Général Adjoint et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 Mai 2017

### Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2015 a désigné le Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M Mohamed LOUZIR en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> Juin 2016 a désigné le cabinet FINOR représenté par M Mustapha MEDHIOUB en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2018

## VIII. ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE

L'activité des établissements financiers, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Un établissement de leasing gère des milliers de comptes et d'opérations, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir. Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes. Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable. C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité des établissements de crédit doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

Le contrôle interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT N°2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bâle et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne d'Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne de Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exerce à travers quatre niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1<sup>er</sup> niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique
- Contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle
- Contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau représenté par l'Audit Interne
- Contrôle de 4<sup>ème</sup> niveau à travers les Commissaires aux Comptes et les autorités de tutelle

**Le Niveau 1 du contrôle** il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

**Le Niveau 2 du contrôle** il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques de Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité d'Audit et Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques.

**Le Niveau 3 du contrôle** Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein d'Hannibal Lease :

**Contrôle Permanent** assuré par le contrôle de la conformité et permanent, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.

**Contrôle Périodique** assure par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement

Les pouvoirs au sein d'Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenu des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

#### La cohérence et l'efficacité du système de contrôle

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité d'Audit et du Comité des Risques

##### 1 Le Comité d'Audit

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

##### 2 Le Comité des Risques

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques. Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

##### 3 Surveillance et suivi des risques

Les activités d'Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques

- Risque de crédit
- Risque de transformation
- Risque de taux
- Risque de liquidité
- Risque informatique
- Risque opérationnel
- Risque de non-conformité
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

#### Risque de Crédit

La gestion du risque de crédit au sein d'Hannibal Lease est axée sur les principes suivants

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit

Hannibal Lease a finalisé en 2017 la conception d'un modèle de notation interne ainsi que des procédures de gestion afin de maîtriser le risque de crédit et instaurer des limites et des contrôles appropriés. L'implémentation d'une solution de scoring et de notation interne a été entamée dans le but d'améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser les fondamentaux d'Hannibal Lease, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permettra, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de durée. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact de la non adéquation des ressources aux emplois de Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière.

Les procédures de gestion du risque de transformation sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque.

Risque de taux

Les emplois d'Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-tests sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing. L'objectif premier est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des tendances des marchés et des risques qu'elles engendrent.

Risque de liquidité

À ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein d'Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière.

Ceci est de nature à assurer

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la Circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne.

De plus, Hannibal Lease utilise un applicatif de gestion des flux de trésorerie et des prévisions de liquidité. Cet outil permet à Hannibal Lease de suivre la liquidité, son endettement, la structure et le coût de ses ressources, de faire des projections et des simulations avec des scénarii préétablis et l'impact de la réalisation de ces scénarii sur la liquidité et de contrôler le respect des limites établies en matière d'exposition à chaque type de ressource.

Un Comité ALM a été mis en place et qui aura pour rôle l'évolution du bilan de la société et les risques qui en découlent. Ce Comité valide également la politique d'optimisation des ressources, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité. La réflexion a été entamée concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque et dans le cadre du perfectionnement du plan de continuité d'activité, un audit complet de l'infrastructure informatique et réseau de Hannibal Lease a été réalisé. Sur la base des recommandations de cet audit, la mise en place d'une nouvelle architecture de l'infrastructure informatique basée sur la virtualisation et la haute disponibilité et utilisant des solutions et des technologies hardware et software up-to-date et évolutives, mis en place au 1er semestre 2016. Outre ses hautes performances, cette nouvelle infrastructure informatique améliorera notablement la sécurité informatique matérielle et virale, l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde des bases de données, et assurera la quasi-continuité d'activité en cas de survenance d'une panne ou d'une défaillance quelconques tel que prévu par le plan de continuité d'activité.

Au cours de l'exercice 2017, Hannibal Lease a migré vers une nouvelle solution en virtualisant ses serveurs ainsi que les postes clients des utilisateurs distants. Cette solution est dupliquée dans le Data Center de Tunisie Telecom et adopté comme plan de secours informatique.

Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a mis à jour en 2017 sa cartographie des risques. Un outil de déclaration et de gestion des données des incidents développé en interne a été implémenté et le processus de déclaration et de collecte des incidents à impact financier a été élaboré et mis en place courant 2017. Cette application permet de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents et permettre une meilleure identification, appréciation et évaluation des risques et une réponse adéquate à chaque risque travers la rationalisation et l'amélioration de la gestion des incidents et du processus de reporting correspondant. En outre, cette application permettra à l'entité chargée du suivi et de la surveillance des risques de mieux contrôler l'application de la politique de risque, le respect des limites d'exposition fixes et la mise à jour instantanée de la cartographie des risques.

Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux établissements financiers qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et a posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière. Cette entité produit un reporting périodique au Conseil d'Administration portant sur les risques juridiques et les risques de non-conformité auxquels est exposé l'établissement.

La fonction conformité s'est positionnée dans une optique de prévention et d'anticipation pour détecter au mieux et au plus vite les risques de non-conformité aux textes et dispositions législatifs des banques et des établissements financiers, du marché financier et de gouvernance et fonctionnement des sociétés.

Le contrôle de la conformité s'est assuré, tout au long de l'exercice 2017 du respect des exigences légales et réglementaires au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes métiers et de la bonne application des procédures internes d'Hannibal Lease. En outre, et par le biais de la veille réglementaire, le contrôle de la conformité est intervenu en vue de contrôler la conformité, la sécurité et la validation des opérations et de réaffirmer la gestion et le pilotage des risques de sanction judiciaire, disciplinaire ou administrative, d'atteinte à la réputation et du non-respect des nouvelles dispositions propres aux activités des établissements financiers.

Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la Circulaire BCT N°2017-08 du 19 Septembre 2017 en matière de renforcement des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,
- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risques de blanchiment d'argent.

Hannibal Lease a procédé en 2017 à la mise a jour de la procédure de connaissance du client (KYC) qui permet a l'établissement de collecter des renseignements a travers le remplissage d'une fiche d'entretien clients, d'obtenir les documents justifiants les informations recueillies des clients et relatives a leurs identites, activites et revenus et classer les clients selon le niveau de risque de blanchiment qu'ils présentent. En outre, un développement informatique au niveau du Système d'Information de Hannibal Lease a été mis en place afin de permettre de detecter les opérations a caractere inhabituels et presentant un soupçon de non-conformité ou de blanchiment d'argent à travers un système d'alerte conçu à cet effet.

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion font l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes de Hannibal Lease.

### **SYSTEME D'INFORMATION**

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné.

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont tous reliés au siège via une connexion en fibre optique redondante.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité et les serveurs sont répliqués auprès d'un Data Center distant.

Au cours de l'année 2017, Hannibal Lease a finalisé la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance d'Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées des constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),
- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours d'Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers de Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc.) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité – un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

## IX. Politique Sociale et Effectif de la Société

### Formation du personnel

La politique de formation du personnel de Hannibal Lease tient compte de

- La politique de gestion de carrière
- La gestion des compétences
- Le développement des connaissances dans les activités métiers
- Le développement de compétences en nouvelles technologies

En 2017, le personnel d'Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT, par l'institut de la BCT et par des cabinets de formation privés. En outre, Hannibal Lease a pris en charge les frais de formation de deux cadres en MBA auprès de l'ABF et un autre cadre en MBA en services financiers auprès de l'Institut de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, Hannibal Lease organise périodiquement des séances de formation en interne pour initier ses cadres et agents aux différentes problématiques liées au risque, contrôle et éthique professionnelle outre les formations destinées à développer les compétences métiers et les connaissances légales, réglementaires et technologiques de l'ensemble du personnel.

### Avantages sociaux

Le personnel d'Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants

- Assurance Groupe Maladie
- Prime de scolarité
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir
- Tickets Restaurant
- Assurance départ à la retraite

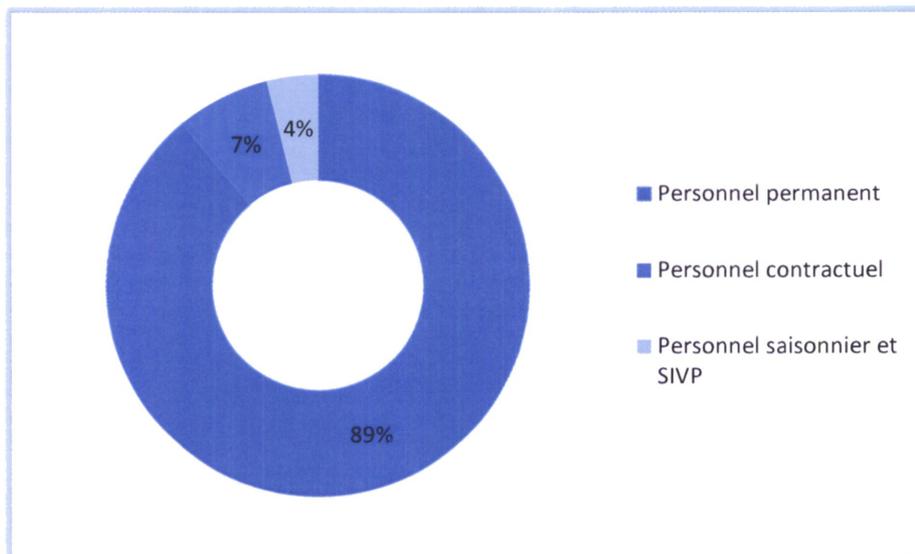
Par ailleurs, Hannibal Lease prend en charge plusieurs activités sportives et culturelles d'un grand nombre du personnel.

### Effectif

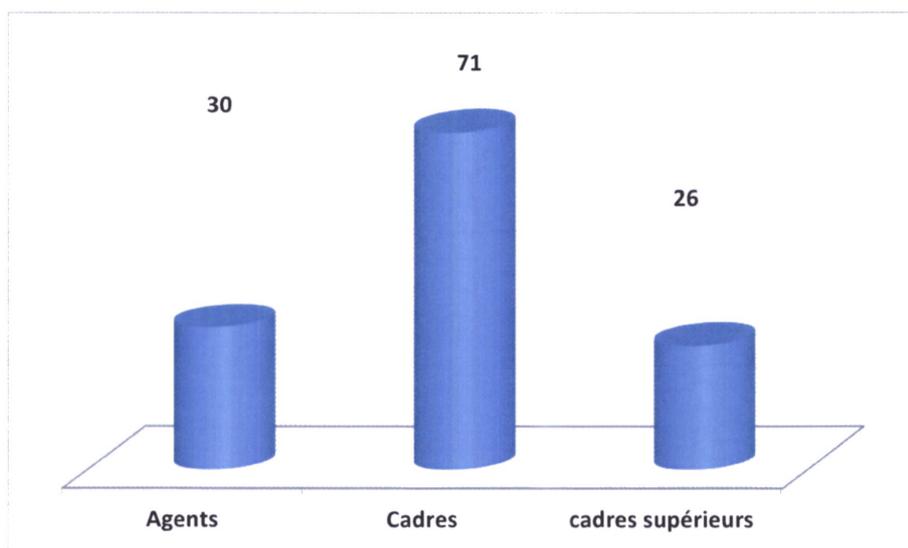
L'effectif d'Hannibal Lease est composé de 127 personnes au 31/12/2017

Statut	2017
Personnel permanent	113
Personnel contractuel	9
Personnel saisonnier et SIVP	5
<b>Effectif Total</b>	<b>127</b>

**EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2017**



REPARTITION DE L'EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2017



LE TAUX D'ENCADREMENT EN 2017

Le taux d'encadrement au 31 Décembre 2017 est de 76.37% contre 75% en 2016.

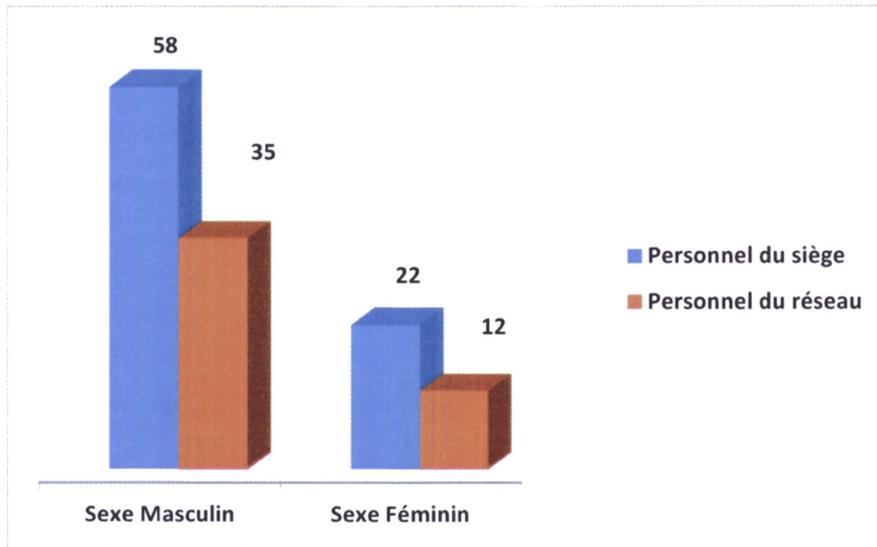
AGE	CATEGORIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL PERMANENT											
	PERSONNEL DE SERVICE		PERSONNEL D'EXECUTION		PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL CADRES		PERSONNEL CADRES SUPERIEURS		PERSONNEL CONTRACTUEL	
	Sexe		Sexe		Sexe		Sexe		Sexe		Sexe	
	Mas	Fem	Mas.	Fem	Mas.	Fem.	Mas.	Fem	Mas.	Fem	Mas	Fem
Moins de 25 ans												
25-35 ans	3		5	3	15	12	7	1	3		10	2
36-50 ans	1			2	11	9	12	2	19	1		
51-55 ans			3			1		1	2		1	
Plus de 55 ans									1			
<b>TOTAL</b>			<b>12</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR AGE AU 31 DECEMBRE 2017

48% de l'effectif d'Hannibal Lease appartient a la categorie d'Age entre 25 et 35 ans

	AU 31/12/2016	
	Sexe Masculin	Sexe Féminin
<b>Personnel du siège</b>	58	22
<i>dont - cadres</i>	32	14
<i>- Saisonniers et SIVP</i>	6	5
<b>Personnel du réseau</b>	35	12
<i>dont - cadres</i>	25	5
<i>- Saisonniers et SIVP</i>	2	1

REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE LE SIEGE ET LE RESEAU



REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE LE SIEGE ET LE RESEAU

63% de l'effectif Hannibal Lease fait partie du siège et 37% du réseau.

**X. Responsabilité Sociétale et Environnementale**

Consciente des enjeux du développement durable, Hannibal Lease a pour objectif la sensibilisation et la contribution à un monde meilleur en matière environnementale et sociétale

Pour ce faire, Hannibal Lease a élaboré une politique de développement durable regissant ses engagements et ses responsabilités, et visant la protection de l'environnement et des personnes impactés directement par ses propres opérations d'investissement et indirectement par le financement des investissements accordés à sa clientèle. En outre, Hannibal Lease œuvrera à promouvoir une économie plus verte et plus inclusive et à améliorer la transparence et la gouvernance

Par ailleurs, Hannibal Lease se veut certaine que l'intégration et le respect de sa politique de développement durable lui seront profitable tant le plan des affaires par l'accès à une clientèle sensible aux valeurs environnementale et sociétale, que sur ceux de sa notoriété et de sa Valeur d'Entreprise aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale

Enfin, considérant sa politique de développement durable vivante et dynamique, Hannibal Lease s'engage à la mettre à jour, des que nécessaire, par l'expérience acquise, par les exigences des parties prenantes et par les contraintes nouvelles en matière sociétale et environnementale

La vision d'Hannibal Lease est alignée sur le programme mondial en matière de développement durable. Ses objectifs fondamentaux, par ses investissements directs et indirects (finances à clientèle), sont la sensibilisation et la contribution au respect et à l'amélioration des conditions environnementale et sociétale, ainsi qu'à la bonne gouvernance

La politique RSE s'articule sur le respect des lois environnementales, sociales et relatives aux droits de l'Homme applicables en Tunisie et dans le monde et notamment les directives du Groupe de la Banque mondiale en matière de santé et de sécurité environnementales et sociales

Hannibal Lease a entamé en 2017 l'implémentation d'un système de gestion environnemental et social SGES intégré dans les modules d'entrée en relation avec les clients. Le SGES repose sur la mise en place d'une liste d'exclusion de la BAD et de la SFI dans leur Charte de financement responsable, mise en œuvre du système de Red-Flag sur projets exposés au risque E&S, le développement de la charte de financement responsable et la mise en œuvre du système de catégorisation/screening E&S

## XI. Business Plan 2018 - 2022

### Hypothèses retenues pour le Business Plan

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MEF de l'année	550 996 069	480 000 000	520 000 000	560 000 000	600 000 000	640 000 000
Encours au 31/12 avant radiation de créances	804 981 509	853 635 587	908 776 007	933 311 841	925 014 078	956 659 509
Créances Radiées	0	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Encours au 31/12 (1)	804 981 509	852 935 587	908 076 007	932 611 841	924 314 078	955 959 509
Ajout Créances Accrochées n	3 380 874	3 838 210	4 086 342	4 196 753	4 159 413	4 301 818
Créances Radiées	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Créances Accrochées au 31/12 (2)	33 866 704	36 704 914	39 791 256	42 988 009	46 147 422	49 449 240
Total Impayés au 31/12	29 560 226	31 179 331	32 922 502	34 720 879	36 500 585	38 351 494
Créances Radiées	0	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Total Impayés Nets au 31/12 (3)	29 560 226	30 879 331	32 622 502	34 420 879	36 200 585	38 051 494
Total Engagements au Bilan au 31/12 (4) = (1) + (3)	834 541 735	884 514 918	941 398 509	967 732 720	961 214 663	994 711 003
Contrats en Instance de Mise en Force (5)	5 437 791	8 910 000	9 680 000	10 450 000	11 220 000	11 990 000
Avances reçues (6)	-8 524 277	-6 480 000	-7 020 000	-7 560 000	-8 100 000	-8 640 000
Engagements Hors Bilan (7)	45 834 850	60 750 000	66 000 000	71 250 000	76 500 000	81 750 000
Total Engagements au 31/12 (8) = (1) + (3) + (5) + (6) + (7)	877 290 099	946 994 918	1 009 358 509	1 041 172 720	1 040 134 663	1 079 111 003
Taux des Créances Accrochées (9)= (2)/ (8)	3,86%	3,88%	3,94%	4,13%	4,44%	4,58%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Provisions Constituées Année n-1 (10)	20 335 792	22 768 067	24 627 324	26 668 770	28 784 904	30 860 937
Dotation Provisions Flat (11)	2 432 275	2 859 257	3 041 447	3 116 133	3 076 033	3 175 236
Reprises de provisions suite à la radiation de créances (12)	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Provisions Constituées Année n (13) = (10) + (11) - (12)	22 768 067	24 627 324	26 668 770	28 784 904	30 860 937	33 036 173
Agios Réservés Année n -1 (14)	1 421 380	1 695 527	2 035 527	2 405 527	2 805 527	3 215 527
Variation Agios Réservés (15)	304 147	370 000	400 000	430 000	440 000	460 000
Reprises des agios réservés à la radiation de créances (16)	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Agios Réservés Année n (17) = (14) + (15) - (16)	1 695 527	2 035 527	2 405 527	2 805 527	3 215 527	3 645 527
Provisions Constituées + Agios Réservés Année n (18) = (13) + (17)	24 463 593	26 662 851	29 074 297	31 590 431	34 076 464	36 681 700
Taux de Couverture des Créances Accrochées (19) = (18) / (2)	72,23%	72,64%	73,07%	73,49%	73,84%	74,18%

Actifs, Passifs et Capitaux Propres

	31-12-2018	31-12-2019	31-12-2020	31-12-2021	31-12-2022
<b>ACTIFS</b>					
Liquidités et équivalents de liquidités	775 854	710 066	569 269	626 971	924 358
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	856 426 609	910 305 097	933 506 060	923 877 947	954 117 649
Portefeuille-titres de placement	1 202 092	1 202 092	1 202 092	1 202 092	1 202 092
Portefeuille d'investissement	11 359 953	13 859 953	16 759 953	19 659 953	22 559 953
Valeurs immobilisées	20 551 987	19 625 162	18 813 757	18 138 110	17 567 801
Autres actifs	9 322 668	2 535 365	5 610 749	5 361 979	5 959 161
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>899 639 163</b>	<b>948 237 734</b>	<b>976 461 880</b>	<b>968 867 052</b>	<b>1 002 331 014</b>
<b>PASSIFS</b>					
Concours bancaires	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	6 480 000	7 020 000	7 560 000	8 100 000	8 640 000
Emprunts et dettes rattachées	694 305 836	726 247 086	737 106 953	712 414 383	729 125 432
Fournisseurs et comptes rattachés	115 262 482	125 174 044	135 085 607	144 997 169	154 908 732
Autres passifs	5 626 988	6 335 160	6 712 652	7 037 474	7 552 204
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>821 675 306</b>	<b>864 776 290</b>	<b>886 465 212</b>	<b>872 549 027</b>	<b>900 226 368</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	40 180 000	40 180 000	40 180 000	40 180 000	40 180 000
Réserves	6 444 529	9 311 288	12 134 667	15 034 667	17 934 667
Prime d'émission	13 996 000	13 996 000	13 996 000	13 996 000	13 996 000
Actions propres	0	0	0	0	0
Résultats reportés	8 143	8 143	8 143	8 143	8 143
Résultat de l'exercice	8 693 247	10 048 626	12 321 035	15 554 458	18 574 015
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>8 641 939</b>	<b>9 917 387</b>	<b>11 356 824</b>	<b>11 544 757</b>	<b>11 411 821</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>77 963 857</b>	<b>83 461 445</b>	<b>89 996 668</b>	<b>96 318 025</b>	<b>102 104 646</b>

## Etat de Résultat

	31-12-2018	31-12-2019	31-12-2020	31-12-2021	31-12-2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Intérêts et produits assimilés de leasing	85 767 539	95 663 891	101 324 885	102 688 921	103 740 753
Intérêts et charges assimilées	57 313 509	64 521 315	66 996 519	66 795 837	66 424 785
Produits des placements	550 375	543 036	621 467	615 386	619 305
Autres produits d'exploitation	31 779	213 368	224 037	235 239	247 001
<b>Produits nets</b>	<b>29 036 185</b>	<b>31 898 980</b>	<b>35 173 870</b>	<b>36 743 709</b>	<b>38 182 274</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Charges de personnel	7 752 352	8 527 587	9 380 346	10 318 380	11 350 218
Dotations aux amortissements	780 867	1 234 924	1 129 780	1 035 647	1 000 309
Autres charges d'exploitation	3 900 000	4 290 000	4 720 000	5 190 000	5 710 000
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>12 433 218</b>	<b>14 052 511</b>	<b>15 230 125</b>	<b>16 544 027</b>	<b>18 060 527</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>16 602 966</b>	<b>17 846 469</b>	<b>19 943 745</b>	<b>20 199 682</b>	<b>20 121 747</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	3 414 542	3 635 104	3 733 247	3 700 056	3 826 638
Dotations aux provisions pour risques divers	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 888 424</b>	<b>13 911 365</b>	<b>15 910 498</b>	<b>16 199 626</b>	<b>15 995 109</b>
Autres pertes ordinaires	0	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>12 888 424</b>	<b>13 911 365</b>	<b>15 910 498</b>	<b>16 199 626</b>	<b>15 995 109</b>
Impôts sur les bénéfices	4 246 485	3 993 978	4 553 674	4 654 869	4 583 288
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>8 641 939</b>	<b>9 917 387</b>	<b>11 356 824</b>	<b>11 544 757</b>	<b>11 411 821</b>
Contribution conjoncturelle	3 414 542	3 635 104	3 733 247	3 700 056	3 826 638
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>300 000</b>				

Perspectives de Développement

- Extension du Réseau Commercial d'Hannibal Lease par l'entrée en exploitation de deux nouvelles agences
  - Sfax II Juillet 2018
  - Megrine - Sidi Rzig Septembre 2018
- Livraison du Siege Social d'Hannibal Lease sis aux Berges du Lac - Tunis Novembre 2018

XII. Rapport des Commissaires aux Comptes : Hannibal Lease



Cabinet MS Louzir

Société d'expertise comptable

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Rue du Lac d'Annecy -1053 - Les berges du Lac

Immeuble International City Center – Tour des bureaux

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

**I- Rapport sur l'audit des états financiers****Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 852.730.750 DT, un bénéfice net de 8.202.760 DT et une trésorerie négative à la fin de la période de 10.989.692 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Depreciation des creances*Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classes ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élevaient à 837 402 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élevaient à 25 798 KDT et les agios réservés ont atteint 1 696 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables,
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie,
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de reservation des produits,
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice,
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ,
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ,
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ,
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ,
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 Mars 2018

**Les Commissaires aux Comptes**

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



# Deloitte.

*Cabinet MS Louzir*

*Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited*

*Rue du Lac Oubeira*

*1053 - Les berges du Lac*

# FINOR

**Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

#### Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

1- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.000.000 DT, durant la période allant du 2 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 471.094 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 6.500.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 16.500.000 DT, durant la période allant du 14 janvier 2017 au 27 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 86.242 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 4.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 36.500.000 DT, durant la période allant du 12 janvier 2017 au 17 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 213.077 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 3.000.000 DT.

4- HL a réalise, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9 000 000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 15 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 57 666 DT L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 000 000 DT

5- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 15 500 000 DT, durant la période allant du 13 janvier 2017 au 14 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 90 902 DT L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 500 000 DT

6- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE » dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 1 000 000 DT, durant la période allant du 22 novembre 2017 au 21 janvier 2018, au taux facial de 7,50%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4 141 DT L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 000 000 DT

7- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 20 000 000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2017 au 23 janvier 2018, à des taux variant entre 7,25% et 7,5%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 115 543 DT L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 500 000 DT

8- HL a réalisé, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès du fonds « CAPITALEASE SEED FUND 2 » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 1 500 000 DT, durant la période allant du 24 mars 2017 au 19 décembre 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26 703 DT

9- HL a réalise, en 2017, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 26 000 000 DT, durant la période allant du 28 janvier 2017 au 28 novembre 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,50%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 113 035 DT

10- Le conseil d'administration, réuni le 15 décembre 2017, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250 000 dinars, accordée à la société « NIDA SA », dans laquelle votre société détient 29,84% du capital Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 876 dinars

## **II Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100 000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an Le produit constaté à ce titre, en 2017, s'élève à 8 000 dinars

2- Le conseil d'administration réuni le 8 mars 2017, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur d'Hannibal Lease Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises

La rémunération de cette société s'est élevée en 2017 à 31 944 dinars hors taxes, soit 35 779 dinars toutes taxes comprises

3- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6 000 000 DT, durant la période allant du 3 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 21 820 DT

4- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1 000 000 DT, émis le 15 décembre 2016 et échéant le 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 2 602 DT

5- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3 000 000 DT, durant la période allant du 13 décembre 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 8 408 DT

6- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500 000 DT, émis le 14 décembre 2016 et échéant le 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 1 201 DT

7- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1 000 000 DT, durant la période allant du 14 décembre 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 3 003 DT

8- HL a réalisé, en 2016, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1 000 000 DT, émis le 23 décembre 2016 et échéant le 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 4 204 DT

9- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société « Immobilière Mutuelle Assurance de l'Enseignement » dans laquelle elle a des actionnaires communs, pour un montant global de 4 000 000 DT, durant la période allant du 11 novembre 2016 au 9 février 2017, à des taux variant entre 7,25% et 7,33 %

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2017, s'élève à 26 406 DT

### III Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit

– Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération

– Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 19 Mai 2017

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction

- Le conseil d'administration réuni le 17 Mai 2017 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 19 Mai 2017. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2017, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2017.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2017
<b>Avantages à court terme</b>	<b>352 980</b>	<b>1 819</b>	<b>366 920</b>	<b>73 805</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>
Rémunérations brutes	290 000		254 052	49 052		
Charges sociales	7 177	1 819	64 748	24 753		
Assurances	55 803		48 121			
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
<b>Avantages postérieurs à l'emploi (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 255</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>352 980</b>	<b>1 819</b>	<b>377 175</b>	<b>73 805</b>	<b>112 500</b>	<b>112 500</b>

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 30.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

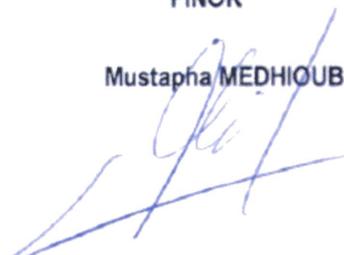
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR



FINOR

Mustapha MEDHIOUB



XIII. Etats Financiers D'HANNIBAL LEASE au 31-12-2017Actifs, Passifs et Capitaux Propres

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4 671 188	14 431 009	-67,63%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	809 907 969	578 771 502	39,94%
Portefeuille-titres de placement	1 202 092	1 286 532	-6,56%
Portefeuille d'investissement	9 359 953	9 359 953	0%
Valeurs Immobilisées	13 564 933	10 290 595	31,82%
Autres actifs	14 024 615	17 056 109	-17,77%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>852 730 750</b>	<b>631 195 700</b>	<b>35,10%</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires	15 660 880	11 722 960	33,59%
Dettes envers la clientèle	8 524 277	5 199 476	63,94%
Emprunts et dettes rattachées	610 356 838	487 100 412	25,30%
Fournisseurs et comptes rattachés	140 514 665	67 519 395	108,11%
Autres passifs	5 166 903	5 566 418	-7,18%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>780 223 563</b>	<b>577 108 661</b>	<b>35,20%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	40 180 000	28 700 000	40,00%
Réserves	5 783 659	5 041 480	14,72%
Prime d'émission	13 996 000	8 830 000	58,51%
Actions propres	-832 733	-398 915	108,75%
Résultats reportés	5 177 500	4 846 306	6,83%
Résultat de l'exercice	8 202 760	7 068 169	16,05%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>72 507 187</b>	<b>54 087 039</b>	<b>34,06%</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>852 730 750</b>	<b>631 195 700</b>	<b>35,10%</b>

## Etat de Résultat

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	69 619 440	51 826 610	34,33%
Intérêts et charges assimilées	-44 095 868	-30 433 146	44,89%
Produits des placements	184 389	561 512	-67,16%
Autres produits d'exploitation	30 266	28 825	5,00%
<b>Produits nets</b>	<b>25 738 226</b>	<b>21 983 800</b>	<b>17,08%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	7 047 593	5 465 389	28,95%
Dotations aux amortissements	596 503	512 335	16,43%
Autres charges d'exploitation	3 579 811	3 288 798	8,85%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>11 223 906</b>	<b>9 266 522</b>	<b>21,12%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>14 514 320</b>	<b>12 717 278</b>	<b>14,13%</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 862 275	2 462 429	16,24%
Dotations nettes aux autres provisions	141 050	447 285	-68,47%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>11 510 996</b>	<b>9 807 564</b>	<b>17,37%</b>
Autres pertes ordinaires	-437 315	-15 366	2475,99%
Autres gains ordinaires	81	59 161	-99,86%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>11 073 761</b>	<b>9 851 359</b>	<b>12,41%</b>
Impôts sur les bénéfices	-2 296 801	-2 024 139	13,47%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>8 776 960</b>	<b>7 827 221</b>	<b>12,13%</b>
Contribution conjoncturelle	-574 200	-759 052	-24,35%
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>8 202 760</b>	<b>7 068 169</b>	<b>16,05%</b>

## Etat de Flux de Trésorerie

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	448 108 048	334 539 023	33,95%
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-551 002 909	-411 149 263	34,02%
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-10 839 314	-8 203 588	32,13%
Intérêts payés	-41 242 920	-27 791 865	48,40%
Impôts et taxes payés	-3 669 680	-1 737 615	111,19%
Restitution du crédit de TVA	19 723 440	-	
Autres flux liés à l'exploitation	-1 672 405	2 007 799	-183,30%
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>-140 595 741</b>	<b>-112 335 509</b>	<b>25%</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 937 844	-5 167 220	-23,79%
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	160 000	55 499	188,29%
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	-2 046 664	-100%
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-3 777 844</b>	<b>-7 158 385</b>	<b>-47,22%</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	13 776 000	-	
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-1 033 154	-656 955	57,26%
Encaissements suite à la cession d'actions propres	595 791	258 491	130,49%
Dividendes et autres distributions	-3 121 250	-2 350 854	32,77%
Encaissements provenant des emprunts	898 230 000	671 000 000	33,86%
Remboursements d'emprunts	-777 771 543	-552 035 629	40,89%
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>130 675 844</b>	<b>116 215 053</b>	<b>12,44%</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-13 697 741</b>	<b>-3 278 841</b>	<b>-53,30%</b>
Trésorerie au début de l'exercice	2 708 050	5 986 891	-54,77%
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>-10 989 692</b>	<b>2 708 050</b>	<b>-505,82%</b>

## Etat des Engagements Hors Bilan

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
<b>Engagements Donnés</b>	<b>131 345 437</b>	<b>124 288 424</b>	<b>5,68%</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	46 258 490	50 146 914	-7,75%
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	85 086 947	74 141 510	14,76%
<b>Engagements Reçus</b>	<b>1 710 135 150</b>	<b>1 269 917 906</b>	<b>34,67%</b>
Cautions reçues	630 472 460	482 579 060	30,65%
Garanties reçues	336 570	630 963	-46,66%
Intérêts à échoir sur contrats actifs	132 081 226	94 177 649	40,25%
Valeurs des biens objets de leasing	947 244 894	692 530 235	36,78%
<b>Engagements réciproques</b>	<b>49 799 645</b>	<b>37 505</b>	<b>132681,35%</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	49 770 000		
Effets escomptés sur la clientèle	29 645	37505	-20,96%

Tableau de Mouvements des Capitaux Propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour reinvestissement	Prime d'émission	Reserve pour fonds social	Resultats reportes	Actions propres	Complement d'apport	Resultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	-	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1 <sup>er</sup> Juin 2016		378 798				4 256 905			(4 635 703)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(2 353 400)				(2 353 400)
Rachat d'actions propres							(656 955)			(656 955)
Encaissement de dividendes sur actions propres						2 546				2 546
Cession d'actions propres							259 333	(842)		258 491
Resultat de l'exercice 2016									7 068 169	7 068 169
Solde au 31 décembre 2016	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	-	4 846 306	(398 915)	11 688	7 068 169	54 087 039
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 17 Mai 2017	11 480 000			5 166 000		(2 870 000)				13 776 000
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Mai 2017		595 724			150 000	6 322 445			(7 068 169)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016						(3 157 000)				(3 157 000)
Rachat d'actions propres							(1 033 154)			(1 033 154)
Encaissement de dividendes sur actions propres						35 750				35 750
Cession d'actions propres							599 337	(3 545)		595 791
Resultat de l'exercice 2017									8 202 760	8 202 760
Solde au 31 décembre 2017	40 180 000	2 137 538	3 487 979	13 996 000	150 000	5 177 500	(832 733)	8 142	8 202 760	72 507 187

Dispositions statutaires en matière d'affectation des résultats

L'affectation des résultats est définie par l'Article 32 des Statuts d'Hannibal Lease

- Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice
- La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social
- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit
  - Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint le dixième du capital social,
  - La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
  - Les réserves et fonds que l'Assemblée Générale juge convenable leur constitution
- L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués
- Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer
- La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction

Portefeuille d'Investissement et Portefeuille Titres de Placement

**Portefeuille d'Investissement**

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit

	<u>31 Decembre 2017</u>	<u>31 Decembre 2016</u>
- Titres de participation	8 778 841	8 778 841
- Titres immobilises	581 112	581 112
<b><u>Total</u></b>	<b><u>9 359 953</u></b>	<b><u>9 359 953</u></b>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit

<b>Emetteur</b>	<u>% detention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500
- Société immobiliere ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000
- Societe NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341
- Societe Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000
<b><u>Total</u></b>				<b><u>8 778 841</u></b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2017 comme suit

<b>Emetteur</b>	<u>% detention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000
<b><u>Total</u></b>			

**Portefeuille Titres de Placement**

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit

	<u>31 Décembre 2017</u>	<u>31 Décembre 2016</u>
- Actions cotées	1 422 343	1 590 343
- Titres SICAV	89 298	11 569
<u>Total brut</u>	<u>1 511 641</u>	<u>1 601 913</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(309 549)	(315 380)
<u>Total net</u>	<u>1 202 092</u>	<u>1 286 532</u>

La situation du portefeuille actions cotées au 31/12/2017 est présentée dans le tableau suivant

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 414
SAH	23 550	1,000	6,494	152 923
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204
Tawasool	120 000	1,000	1,100	132 000
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706
<b>Total</b>				<b>1 422 343</b>

Tableau Récapitulatif des Engagements au 31-12-2017

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	685 511 130	102 494 364	1 449 968	629 075	14 896 972	804 981 509
Contrats en instance de mise en force	2 228 888	9 690 323	508 720	605 930	16 526 365	29 560 226
	5 759 572	327 475	-	-	336	6 087 383
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>693 499 590</b>	<b>112 512 162</b>	<b>1 958 688</b>	<b>1 235 005</b>	<b>31 423 673</b>	<b>840 629 117</b>
Avances reçues (*)	(7 767 430)	(185)	(384)	-	(750 277)	(8 518 277)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>685 732 160</b>	<b>112 511 977</b>	<b>1 958 303</b>	<b>1 235 005</b>	<b>30 673 396</b>	<b>832 110 841</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>43 520 602</b>	<b>2 737 888</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 258 490</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>729 252 762</b>	<b>115 249 866</b>	<b>1 958 303</b>	<b>1 235 005</b>	<b>30 673 396</b>	<b>878 369 331</b>
Produits réservés	-	-	(51 782)	(53 275)	(1 590 470)	(1 695 527)
Provisions sur encours financiers	-	-	(5 944)	(21 214)	(8 494 058)	(8 521 216)
Provisions sur impayés	-	-	(34 829)	(272 787)	(13 877 438)	(14 185 054)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(61 796)	(61 796)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(92 555)</b>	<b>(347 277)</b>	<b>(24 023 761)</b>	<b>(24 463 593)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>729 252 762</b>	<b>115 249 866</b>	<b>1 865 748</b>	<b>887 728</b>	<b>6 649 635</b>	<b>853 905 737</b>

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,22%	0,14%	3,49%
	3,86%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2016	4,68%
---	-------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	4,73%	28,12%	78,32%
	72,23%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016	71,37%
---	--------

Tableau de détermination des fonds propres et du ratio de couverture des risques au 31-12-2017

**Risque de crédit**

<i>En Dinars</i>	Engagement brut	Agios réservés	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
<b>Engagement du Bilan</b>						
<b>Crédits à la clientèle</b>						
Operations de leasing mobilier	781 063 066	1 541 354	21 762 736	757 758 975	100%	757 758 975
Operations de leasing immobilier	50 433 202	154 172	1 003 578	49 275 452	50%	24 637 726
Ajustement risques encourus						711 677
<b>Crédits accordés au personnel</b>						
Credits au personnel destinés à l'habitat	653 047			653 047	50%	326 524
Credits au personnel hors l'habitat	655 322			655 322	100%	655 322
Cautionnements versés	40 100			40 100	100%	40 100
Portefeuille titres	9 359 953		-	9 359 953	100%	9 359 953
Titres de transactions et de placement	1 511 641		309 549	1 202 092	100%	1 202 092
Immobilisations nettes des amortissements	13 814 933		250 000	13 564 933	100%	13 564 933
Autres actifs	1 605 301		199 104	1 406 197	100%	1 406 197
Liquidités	4 671 188			4 671 188	20%	934 238
<b>Engagements hors bilan</b>						
Opérations de leasing mobilier	45 789 883			45 789 883	100%	45 789 883
Operations de leasing immobilier	88 627			88 627	50%	44 314
<b>Risques encourus (crédit)</b>						<b>856 431 934</b>

**Risque opérationnel**

Rubrique	Montant
1- Produit net bancaire 2017	25 063 441
2- Produit net bancaire 2016	21 439 368
3- Produit net bancaire 2015	15 791 715
<b>A- Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs</b>	<b>20 764 842</b>
<b>B- Exigence en fonds propres au titres du risque opérationnel (B)=(A)*15%</b>	<b>3 114 726</b>
<b>Total risque encourus (Opérationnel) (E2)= (B)*12,5</b>	<b>38 934 078</b>

**Détermination des risques encourus**

<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>
Risque de credit	856 431 934
Risque operationnel	38 934 078
<b>Total des risques encourus</b>	<b>895 366 012</b>

**Ratio de solvabilité**

<b>Total des risques encourus</b>	<b>895 366 012</b>
<b>Fonds propres nets</b>	<b>92 608 456</b>
<b>Ratio de solvabilité de 2017</b>	<b>10,34%</b>
<b>Ratio de solvabilité de 2016</b>	<b>11,34%</b>
<b>Fonds propres nets de base</b>	<b>66 784 456</b>
<b>Fonds propres nets de base / Risques encourus 2017</b>	<b>7,46%</b>
<b>Fonds propres nets de base / Risques encourus 2016</b>	<b>7,38%</b>

Evènements Postérieurs à la Clôture

Le Conseil d'Administration atteste de l'inexistence d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et celle à laquelle le présent rapport a été établi

**XIV. Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

<p><b>HANNIBAL LEASE</b></p> <p>Société Anonyme au capital de 28 700 000 DT</p> <p>Immeuble Triki Rue du Lac Malaren</p> <p>Les Berges du Lac 1053 Tunis</p> <p>MF 766895FAM000</p> <p>RC Tunis /N° B138962001</p>
--

**Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2018**

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 30 Avril 2018 à 15H00 à L'Hôtel Concorde – Les Berges du Lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2017
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, Individuels et Consolidés, relatifs à l'exercice 2017
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017
- Quitus aux administrateurs
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales
- Affectation du résultat 2017
- Ratification de la nomination de deux Administrateurs d'Hannibal Lease en remplacement de leurs prédécesseurs
- Désignation des Administrateurs d'Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme et de deux Administrateurs Indépendants
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés en 2018 et en 2019 dans la limite de Cent Cinquante Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités
- Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018
- Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques relative à l'exercice 2018

**XV. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**HANNIBAL LEASE**  
Société Anonyme au capital de 28 700 000 DT  
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
MF 766895FAM000  
RC Tunis /N° B138962001

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2018**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2017 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve lesdites conventions

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit

<b>Résultat Net 2017</b>	<b>8 202 760</b>
<b>Total report à nouveau 2016</b>	<b>5 177 500</b>
Report a nouveau 2016 sans franchise de retenue a la source	5 102 108
Report a nouveau 2016 distribuables en franchise de retenue a la source	75 392
<b>Total</b>	<b>13 380 260</b>
Reserves legales 5 %	669 013
<b>Solde à affecter</b>	<b>12 711 247</b>
Dotation au fonds Social	150 000
Dividendes	4 018 000
<b>Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source</b>	<b>75 392</b>
<b>Report à nouveau sans franchise de retenue à la source</b>	<b>8 467 855</b>
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>8 543 247</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en distribution d'un dividende de 0,500 Dinars par action a la date du

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, de deux Administrateurs en remplacement de M Mohamed-Hechmi DJILANI et Mme Aoitef JOUIROU pour le reste de la durée de leur mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, et ce a partir du 17 Mai 2017

- Mme Dadou Hedia DJILANI a été nommée en tant qu'Administrateur représentant INVESTMENT TRUST TUNISIA S A
- M Jalel DRIDI a été nommé en tant qu'Administrateur représentant la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles CTAMA

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 les Administrateurs dont les noms suivent

- 1- Investment Trust Tunisia S A représentée par M Hatem BEN AMEUR
- 2- Investment Trust Tunisia S A représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI
- 3- Financière Tunisienne S A représentée par M Abdelkader ESSEGHAIER
- 4- United Gulf Bank UGB représentée par M Mohamed Salah FRAD
- 5- Tunis International Bank TIB représentée par M Mohamed FEKIH
- 6- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI
- 7- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles agricoles CTAMA représentée par M Lamjed BOUKHRIS
- 8- M Hedi DJILANI
- 9- M Abderrazak BEN AMMAR

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être confiées

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner M Abdessatar KRIMI et M Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter, en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à . ...**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne le cabinet F M B Z KPMG Tunisie représenté par M Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi

**Cette résolution mise aux voix est adoptée a ..**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018 un montant net de 90 000 Dinars

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..**

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2018 à un montant global net de 20 000 Dinars par Comité

**Cette résolution mise aux voix est adoptée a**

**ONZIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalites de depôt, de publications legales et autres, tous pouvoirs sont donnes au porteur d'une copie du procès-verbal de la presente Assemblée

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à . .**